



PROCÈS VERBAL

du Conseil Municipal

du 2 mars 2023 à 18h00

Le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni salle du Conseil Municipal, le jeudi 2 mars à 18 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire, sur convocation du 24 février 2023.

Ville de MONT DE MARSAN
2 Place du Général Leclerc
40000 MONT DE MARSAN

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 29

Nombre de votants : 35

Quorum : 18

Date de la convocation : 24 février 2023

Présents :

M. Charles DAYOT, M. Hervé BAYARD (à partir du point n°5), Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET (à partir du point n°5), M. Christophe HOURCADE, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, Mme Chantal PLANCHENault, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Bruno ROUFFIAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISON (à partir du point n°6), Mme Delphine LE BLANC, M. Mathis CAPDEVILLE, M. Philippe EYRAUD, Mme Nathalie GARCIA, Mme Céline PIOT, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, M. Benoît PIARRINE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Marie-Pierre GAZO donne pouvoir à Mme Éliane DARTEYRON,
M. Hicham LAMSIKA donne pouvoir à M. Pierre MERLET-BONNAN,
Mme Marie-Christine HARAMBAT donne pouvoir à Mme Nathalie GASS,
M. Hervé BAYARD donne pouvoir à M. Gilles CHAUVIN (jusqu'au point n°5)
Mme Jeanine LAMAISON donne pouvoir à M. Charles DAYOT (jusqu'au point n°6)
M. Jean-Baptiste SAVARY donne pouvoir à M. Frédéric DUTIN,
M. Alain BACHE donne pouvoir à Mme Céline PIOT,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ donne pouvoir à M. Mathieu ARA,

Absente :

Mme Catherine PICQUET (jusqu'au point n°5).

Mme Nathalie GARCIA est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire : Nous avons un ordre du jour avec 15 délibérations. Il y a une délibération majeure qui est l'occasion pour nous de faire un débat d'orientations budgétaires à quelques semaines de la proposition de budget qui va vous être soumise, et diverses délibérations.

■ Ordre du jour de la séance :

- Procès-verbal de la séance du 2 février 2023 (n°1)

Est-ce qu'il y a des points sur lesquels vous voulez que l'on revienne ?

Mme PIOT : Ce n'est pas tant sur la retranscription du procès-verbal, mais c'est juste une information supplémentaire par rapport aux pages 7 et 8 concernant la délibération n°4 qu'avait présentée Catherine PICQUET. C'était sur l'appel à projet pour la pose de panneaux photovoltaïques flottants sur le bassin de stockage des eaux de Beaussiet où elle avait expliqué qu'Alain BACHE était présent à la commission, et Alain BACHE suivait par la radio le Conseil Municipal et m'avait envoyé un texto pour dire qu'il était absent.

Catherine PICQUET avait précisé qu'il avait eu les documents et donc, c'est pour préciser que non, il n'a pas eu les documents. Voilà. Donc, on ne pouvait pas être à même de bien connaître cette délibération puisque les documents n'avaient pas été distribués. C'était juste cette précision. Merci.

Monsieur le Maire : On va le noter. Je reviendrai peut-être sur ce point-là.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précisions sur le procès-verbal ?

M. PIARRINE : Bonjour à tous. Une intervention un peu récurrente malgré moi. Il s'agit toujours de la convention qui nous unit au Stade Montois Rugby. Lors du dernier Conseil Municipal, je comprends, mais je veux bien l'entendre, que la convention n'a pas pu être modifiée, mais que des courriers attestent d'une politique tarifaire très en faveur du public et que je vais les avoir. Evidemment, je ne les ai pas.

S'il était possible, quand vous proposez quelque chose, de tenir vos engagements, cela m'éviterait à chaque fois de les réclamer au Conseil Municipal suivant.

Monsieur le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. ARA : Juste sur la régie des eaux, Madame PIOT, je crois que tous les membres du Conseil d'Exploitation ont reçu par mail les délibérations. En tous cas, je les ai reçues. Je sais que M. BACHE a parfois des problèmes avec son adresse mail. Il l'a fait changer dans plusieurs instances : peut-être pas à la régie des eaux. Les autres membres, en tous cas, les ont reçues.

Monsieur le Maire : Trois choses. Concernant le dossier de la régie, clairement c'est lié à la géothermie puisque c'est une compétence municipale. Les autres sont passées sous le giron communautaire. Il est bien, dans le cadre d'un appel à projet, de pouvoir permettre de travailler sur des ENR et du photovoltaïque sur la retenue collinaire des 300 000 m³ de Beaussiet. Je précise que cette retenue est à destination du monde agricole et est là au terme d'un projet trans-mandat qui date d'un petit moment et qui a été inaugurée en début de mandat, je crois. L'objet est de pouvoir faire refroidir l'eau qui sort des réseaux de chaleur de façon à ce qu'elle ne soit pas rejetée immédiatement dans le milieu naturel, mais qu'elle puisse être stockée pour pallier le déficit d'eau pour 4 ou 5 agriculteurs qui sont autour.

Pour resituer les choses également, parce que je sais que cela fait l'objet d'un peu de débats parfois un peu caricaturaux, c'est une société monégasque de l'électricité et du gaz, la SMEG, qui a répondu. Il y a également Enerlandes que l'on connaît. D'ailleurs, nous les avons fait intervenir avec Patricia BEAUMONT dans le cadre de l'Agglomération.

Ils ont répondu dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des marchés publics. Simplement, je reprécise dans cette assemblée que le critère territorial, même si on aimerait faire du circuit court, du local, n'est pas un critère qui permet de favoriser telle ou telle entreprise dans le choix d'un marché. L'analyse se fait sur des critères techniques et économiques.

Selon les éléments du dossier, la société monégasque d'électricité et de gaz qui a été créée en 1890 est détenue par la Principauté de Monaco à 20%, par Engie à 64% et EDF à 15%.

Contrairement à ce qui a été dit et selon les éléments que j'ai de notre régie, aucune entreprise étrangère, excepté la Principauté de Monaco, n'a des parts dans cette société.

Il y a eu une analyse technique de l'offre d'Enerlandes qui était bien notée et classée, mais la proposition financière était la plus faible des 5 offres.

5 offres ont été reçues entre 10 000 et 40 000 € par an – on parle de la rétrocession -, avec, entre Enerlandes et SMEG, les différences suivantes :

Enerlandes avait un loyer rétrocédé de 10 000 € par an, c'est-à-dire l'offre la plus faible.

La SMEG avait un loyer de 14 500 € H.T plus une redevance variable en fonction du prix de revente de l'électricité, avec la mise en place d'une communauté de consommateurs locale, modèle de l'autoconsommation. L'offre économique SMEG est donc plus complète et plus avantageuse qu'Enerlandes.

En ce qui concerne les composants, là aussi je puis vous dire que chez tous les fournisseurs qui ont répondu, les composants viennent du sud-est asiatique.

Les fournisseurs qui se présentent en France ou dans l'Union Européenne sont uniquement des assembleurs.

Pour Enerlandes, les fournisseurs identifiés dans le dossier sont SUNPOWER qui est un assembleur en France, mais qui est en cours de délocalisation au Mexique, et RECOM qui est en Asie et un peu dans l'Union Européenne.

Pour la SMEG, le fournisseur est sélectionné au moment des travaux en tenant compte de l'impact carbone. Cet impact carbone est pris en compte dans la notation des projets, dans les appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie. Actuellement, la SMEG prend des panneaux à un fabricant canadien. Les fournisseurs sont très volatiles en fonction de l'évolution des marchés. En ce qui concerne le recyclage, le recyclage des panneaux est réalisé comme exigé par une directive CEE dont je vous passerai les références. Le financement du recyclage est effectué via un éco-organisme qui est financé par une participation lors de l'achat des modules. C'est une notion de responsabilité élargie des producteurs.

Enerlandes et la SMEG travaillent donc avec ces filières de manière identique.

C'était les éléments que je ne possédais pas et Cathy PICQUET qui va arriver ne les avait pas non plus parce que ce sont des éléments un peu techniques, mais nous les avons demandés pour pouvoir vous apporter des éclairages et peut-être relativiser un peu ce qui aurait pu apparaître

comme retenir un candidat, une société lointaine, étrangère très capitalistique par rapport à une structure de proximité, Enerlandes, qui a le mérite d'exister, qui fait du bon travail et c'est pour cette raison que nous les avons reçus à l'Agglomération pour voir ce que nous pouvions faire, notamment en matière de diagnostic ERN, etc.

Il n'y a aucun dogmatisme, sectarisme par rapport au choix, mais des critères qui sont ce qu'ils sont et parfois, en cherchant un peu, on s'aperçoit que sur la partie approvisionnement, même Enerlandes va sur des approvisionnements à l'étranger, bien loin d'ici parce qu'il n'y a pas de composants ici.

J'entends ce que disait Mme PIOT au travers de la voix d'Alain BACHE. On regardera. Il me semble que les documents sont partis. On regardera pour quelle raison ils ne sont pas arrivés. Si vous le dites, c'est qu'il ne les a pas reçus.

Au sujet du Stade Montois, nous avons un courrier qui a été reçu le 24 février. J'essaie de tenir mes engagements, mais je suis tributaire des courriers des uns et des autres. Le Stade Montois Rugby et les partenaires associatifs ne sont pas aux ordres de mes injonctions. Je l'ai là et je vous le fais passer immédiatement. Je vais vous le lire.

« Monsieur le Maire, vous nous avez questionnés sur la politique tarifaire des places grand public envisagées par la nouvelle tribune nord. Ce projet vise à offrir au plus grand nombre des conditions d'accueil confortables au standard des meilleures enceintes sportives actuelles et nous sommes attentifs à la tarification des places. A ce jour, hors réductions (scolaires, étudiants, comités d'entreprise qui ont déjà des réductions parfois même des gratuités), la tarification la moins élevée en tribune Dauga est de 20 €.

Celle envisagée pour la nouvelle tribune, non arrêtée à ce jour, sera sensiblement inférieure et pour les matchs à faible affluence (parce qu'ils ont une graduation en fonction des affluences), nous laisserons l'accès libre à tous les spectateurs présents en pesage - c'est-à-dire pour permettre au tarif pesage d'aller en tribune.

Notre projet de développement vise à augmenter la fréquentation du stade et nous sommes conscients que la population montoise et landaise doit pouvoir y accéder à un coût raisonnable. Malgré tout, il ne faut pas occulter l'aspect économique du projet qui doit permettre le remboursement de la dette bancaire, le développement du Stade Montois Rugby amateur et professionnel.

Espérant avoir répondu à vos attentes... »

Suite à nos échanges et à votre remarque, M. PIARRINE, mais on s'était déjà inquiété de cela avec Farid HEBA, voilà le courrier que j'ai envoyé et surtout le courrier que j'ai reçu pour nous donner une tendance. Ce n'est pas une tendance contractuelle. Pour les prochaines conventions, on pourra peut-être lui demander à ce que ce soit gravé dans le marbre d'une convention, mais voilà les tendances sur lesquelles nous sommes. Je vous ferai passer ce courrier qui m'est parvenu assez récemment. C'est la raison pour laquelle j'ai attendu cette assemblée.

Est-ce qu'il y a d'autres points sur le procès-verbal ? On note la remarque de Mme PIOT.

UNANIMITÉ

- Compte rendu des décisions du Maire (n°2)

Il me semble qu'il y a beaucoup de concessions de cimetière qui ne devraient pas appeler beaucoup de remarques de votre part.

Je vous demande d'acter le fait que vous en avez pris connaissance.

- Délibération N° 2023/03-0052 (n°3)

Objet : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes - Année 2022.

Nomenclature Acte :

7.1.1 – Débat d'orientations budgétaire

Rapporteur : Christophe HOURCADE

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a renforcé le rôle des acteurs publics dans la promotion de l'égalité femmes/hommes. Elle prévoit à terme que soit développée dans toutes les institutions publiques locales une approche intégrée de l'égalité femmes/hommes, c'est-à-dire une démarche transversale visant à tenir compte de la situation respective des femmes et des hommes dans toutes les politiques déclinées par la collectivité ou l'établissement public.

En application de cette loi, les communes et Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Le rapport doit faire état de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en ce qui concerne le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération, l'articulation vie professionnelle/vie personnelle. Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il décrit les orientations pluriannuelles retenues.

Sont, le cas échéant, également présentées les politiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes 2022 ci-joint est présenté à l'assemblée.

Monsieur le Maire : Deux petites précisions. Ce rapport ne doit pas simplement être une obligation légale et administrative qui nous donne bonne conscience. Il y a forcément un chemin à parcourir important.

Vous avez une photo inverse à l'Agglo puisqu'à l'Agglo, nous avons plutôt des métiers et des compétences sur le social, le médico-social, le scolaire et il se trouve que la présence féminine est plus importante à l'Agglo en proportion que sur le technique à la Ville. C'est lié à nos compétences et peut-être à des stéréotypes contre lesquels il faut travailler, mais c'est un constat.

Deuxième chose, vous dire que si le pôle Direction Générale est plutôt masculin, on constate quand même la montée en puissance de bon nombre de collaboratrices ou de responsables féminines dans bon nombre de Directions. Je ne vais pas les citer au risque d'en oublier.

Il y a des prises de responsabilités importantes et des évolutions à ce niveau-là et nous avons acté le recrutement de notre nouvelle Directrice Générale des Services qui s'appelle Mme CESAR. Est-ce un signe par rapport à un de mes prédécesseurs ? Je ne sais pas, mais en tous cas, cela ne s'écrit pas tout à fait de la même façon. Elle vient de la région de Saint-Marcelin où elle occupait des fonctions de DGS. La date prévisionnelle de son arrivée est au mois d'avril. C'est une femme qui prendra la tête du bloc de cette collectivité.

Dernière chose, dans notre Direction des Ressources Humaines, qui a été amenée à se restructurer, à se renforcer, après quelques départs car on est sur des métiers qui sont souvent très courtisés, avec des mutations, des aléas, cette structure se renforce et avec notre DRH, il y a une personne qui a intégré cette structure et qui s'occupera de façon encore plus poussée, entre autres, de ce rapport égalité femmes-hommes qui était traité directement par la Directrice des Ressources Humaines prise par beaucoup de fonctions.

Cela permettra de s'améliorer et de le peaufiner chaque année, mon but étant qu'au-delà des constats, on soit de plus en plus rigoureux sur les actions et que l'on puisse récupérer et parler de toutes les actions. Il y a les actions RH, mais il y a aussi des actions de sensibilisation que l'on fait dans bon nombre de domaines.

Est-ce que vous avez des remarques par rapport à ce rapport ? Il ne s'agit pas de dire, on est pour ou on est contre, mais d'acter le fait que je vous l'ai présenté.

S'il n'y a pas de remarques, on part du principe que ce rapport a été présenté dans cette assemblée.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1-2 et D.2311-16,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment ses articles 61 et 77,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 février 2022,

Considérant que ce rapport doit être présenté par le Maire préalablement au débat d'orientation budgétaire,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/ hommes pour l'exercice 2022.

- Délibération N° 2023/03-0053 (n°4)

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs.

Nomenclature Acte :

4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.2 - Personnel contractuel

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Il est rappelé qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il évolue tout au long de l'année, tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois communaux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

➤ **Evolution d'emplois**

Un certain nombre d'agents ont ou vont faire valoir leurs droits à la retraite ou ont bénéficié d'une mutation. Leurs postes ont été pourvus (des créations d'emploi ont été actées par délibération du 2 février 2023 afin d'accueillir les remplaçants), il est proposé de supprimer les emplois initiaux comme suit :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} mai 2023 (espaces verts),
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1^{er} avril 2023 (exploitation énergie),
- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet au 1^{er} avril 2023 (domaine public – signalisation),
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1^{er} avril 2023 (brigade environnement),
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} juin 2023 (entretien),
- 1 emploi d'aide opérateur des APS (en voie d'extinction) à temps complet au 1^{er} avril 2023 (sports).

➤ **Création d'emploi**

Afin de pérenniser un des agents d'accueil du musée, recruté dans le cadre d'une mise à disposition depuis septembre 2021, il est proposé de créer son emploi afin de l'intégrer au sein des effectifs de la Ville :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023.

Il est également proposé de créer un emploi comme suit :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} avril 2023 (entretien – pérennisation d'un agent mis à disposition).

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération classique où on voit qu'il y a à la fois des évolutions et des transformations, et quelques créations, créations ne voulant pas dire postes nouveaux. Souvent, ce sont des changements de grade.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 février 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 21 février 2023,

Décide de modifier le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan selon les termes détaillés ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2023/03-0054 (n°5)

Objet : Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

Nomenclature Acte :

4.2 - Personnel contractuel

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Sur demande de la Trésorerie, afin de répondre à nos obligations réglementaires en termes de pièces justificatives à transmettre à cette dernière, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les cas limitativement fixés par l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique. Ces cas sont les suivants :

- lorsqu'ils sont autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel,
- lorsqu'ils sont indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales (maximum 6 mois),
- lors d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
- lors d'un congé régulièrement accordé en application dudit code [congé annuel, congé pour raisons de santé (congé maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé grave maladie), congés maternité ou pour adoption, congé paternité, congé de présence parentale, congé parental],
- ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur ce fondement sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Afin d'optimiser la gestion de ces recrutements, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions sur cette délibération ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date 21 février 2023,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à recruter, dans le respect de la procédure de recrutement et du décret n° 2019-1414 précité, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats de travail correspondants et tous documents relatifs à ces recrutements.

- Délibération N° 2023/03-0055 (n°6)

Objet : Modification de la Charte de la Vie Associative.

Nomenclature Acte :
8.9 - Culture

Rapporteur : Nathalie GASS

Par délibération n°2020120276 en date du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la charte de la vie associative qui fixe le partenariat entre les associations montoises et la Ville de Mont de Marsan.

Depuis 2020, toutes les associations montoises enregistrées au service de la vie locale ont signé cette charte.

À ce jour, quelques modifications sont à apportées à la Charte.

En raison de la hausse des prix de l'énergie, la Ville est contrainte de modifier la gratuité de la mise à disposition de certaines salles aux associations. Concernant les salles de réunion, la gratuité de leur mise à disposition reste inchangée. En revanche, la gratuité des grandes salles de réception, à savoir l'Auberge Landaise, le Château de Nahuques, la Salle Lamarque-Cando, la Salle Georges Brassens, la Salle du Petit-Bonheur et le Hall de Nahuques, est modifiée. Dorénavant, chaque association montoise ne bénéficiera plus de deux mais d'une seule gratuité par an pour la location

occasionnelle de ces salles. Toute autre mise à disposition sera facturée au tarif associatif en vigueur.

Il convient également d'affiner les conditions de mises à disposition de soutien logistique lors d'événements se déroulant sur le domaine public pour aller vers une meilleure visibilité du calendrier des animations sur la ville.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante de valider les modifications de la charte de la vie associative, annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Avez-vous des interventions ?

Mme CAVAGNE : Pour nous, il y a une contradiction entre votre proposition et ce qui est inscrit dans la charte que nous avons votée et je vous répète la phrase : la vie associative locale participe grandement au rayonnement de la ville grâce aux associations. Mont de Marsan est une ville de projets, d'activités.

Nous le pensons toujours et plus que jamais. Bien sûr, nous comprenons qu'il faille faire des économies en matière d'énergie, mais nous pensons qu'elles ne doivent pas se faire sur le dos des associations, car les associations participent au dynamisme de la ville. Elles sortent les gens de l'isolement, elles animent, elles favorisent le lien social, l'éducation. Leur demander de louer des salles, c'est les brider dans leurs projets à venir et c'est les pénaliser financièrement. Pour nous, c'est un coup dur que vous leur portez. Nous pensons que les associations attendent du soutien financier et matériel également et pas des sanctions.

De ce fait, notre groupe votera contre la proposition.

M. DUTIN : D'abord Monsieur le Maire, félicitation d'avoir recruté Mme CESAR parce qu'il y a quand même une grande vérité en matière politique, c'est qu'il vaut mieux avoir dans son équipe un César qu'un ou plusieurs Brutus.

Sur le volet des associations, je vais faire chorus à ce qui vient d'être dit par Françoise CAVAGNE. Je trouve que l'indicateur n'est pas bon, pas bon du tout. J'ai l'impression que vous réalisez des économies qui sont des économies de bout de chandelle par rapport au tissu associatif qui est le cœur battant de la ville de Mont de Marsan. Combien de fois vous a-t-on entendu dans cette salle rappeler, et à juste titre, que les associations de Mont de Marsan sont le poumon de cette ville, sont également sa fierté et puis, permettent de créer le lien social, la cohésion, l'animation de notre ville.

Il a souvent été indiqué, et à juste titre, que les associations doivent permettre par leurs activités de redynamiser notre cœur de ville, notre cœur de ville qui, on peut tourner le problème dans tous les sens, est en train de mourir.

La réalité est tout de même là. J'entends les réflexions qui sont portées par votre majorité qui consistent à dire, il y a autant de commerces qui ouvrent que de commerces qui ferment. On est en train de fermer un certain nombre de commerces pour ouvrir d'autres activités qui ne fédèrent peut-être pas les mêmes publics.

Donc, je dis que l'indicateur et le voyant n'est pas très brillant. Si les finances qui sont les nôtres ne sont pas bonnes, celles des associations et du tissu associatif, on le sait très bien, ont été impactées par le COVID et donc, les associations, au moins pour certaines, peinent effectivement à

reconstituer leurs effectifs et l'indicateur que nous donnons à nos associations, c'est de leur dire : « Écoutez, sur les grandes salles, vous devrez payer. » Cela n'a jamais été, du moins depuis plusieurs années, la politique qui était la nôtre et je trouve donc cela parfaitement injuste, alors même qu'il y a des décisions qui ont été prises dans cette salle, et moi, je vais vous dire, je suis membre d'une association, Président d'une association et quand je vois ou quand j'entends les cadeaux qui sont faits à certains sur d'autres dossiers, je me dis tout de même que l'on se fout de moi lorsqu'on vient me faire payer une participation financière sur la location d'une deuxième salle municipale.

Si les membres de ces associations ou les Présidents de ces associations ont le même sentiment que moi, je trouve qu'ils ont bien raison de l'avoir.

M. PIARRINE : Sur un aspect légèrement différent, mais pas tout à fait, est-ce que ce sont des économies de bout de chandelle ? C'est la question que j'ai posée en commission culture et vie associative, puisqu'on nous demande de nous prononcer sans les éléments et on peut dire que c'est fréquent.

Quelles sont les économies qui vont être réalisées grâce à cette décision ? Soit elles sont dérisoires, auquel cas il n'y a pas besoin de changer la charte, soit elles ne le sont pas, auquel cas il faut le dire. On a beaucoup parlé de transparence récemment en Conseil Municipal. Nous, à Marsan Citoyen, c'est notre souhait que la vie politique soit complètement transparente. Il y a des commissions dont les progrès sont réels. En urbanisme, par exemple, où on travaille bien.

Si vous pouviez faire passer le mot à tous vos adjoints que quand on pose des questions on attend des réponses, ce serait déjà un premier pas.

Nous allons voter contre cette délibération en attendant d'avoir des justificatifs qui nous permettent de nous rendre compte que c'est une bonne décision.

M. ARA : Merci Monsieur le maire. On n'a pas eu de commission des finances. Il aurait été intéressant de savoir combien d'associations cela concerne par an et quel est le montant qui est en jeu. Je ne suis pas loin d'être d'accord avec tout ce qu'a dit Monsieur DUTIN, y compris le début. Plus sérieusement... C'est toujours vous qui voulez jouer, moi jamais... mais je suis bon partenaire.

Très franchement, je ne sais pas combien cela représente, mais je trouve que le signal n'est pas terrible. Si c'est une économie conséquente, il faut voir ce que cela concerne, mais on n'a vraiment pas d'éléments pour décider de cela. Donc moi, je m'abstiendrai.

Monsieur le Maire : Je vais laisser Nathalie vous apporter des éléments de réponse.

Mme GASS : je vais commencer par M. PIARRINE. Quand il dit qu'il n'a pas eu de réponse, ce n'est pas vrai. En commission culture, vous avez eu une réponse. Je vous ai bien précisé que l'on n'avait pas fait de calcul. C'est une réponse. Le calcul n'a pas été fait ; je ne suis pas capable de vous donner une valeur précise. Toujours est-il qu'au vu de l'augmentation des fluides et des personnels qui entretiennent les bâtiments, il est évident que nous allons faire quelques économies, effectivement, comme dit M. DUTIN, des économies de bout de chandelle, mais ce sont toujours des économies.

Pour revenir à ce que vous avez dit, M. DUTIN et Mme CAVAGNE, je suis entièrement d'accord avec vous en ce qui concerne l'activité des associations au sein de la Ville de Mont de Marsan et cela ne change pas. Effectivement, elles font preuve de dynamisme. Elles animent le cœur de ville, comme

les différents endroits de la Ville de Mont de Marsan. Mais jusqu'à maintenant, on ne leur fait pas payer le domaine public. On ne leur fait pas payer le matériel mis à disposition. Donc, cela n'a strictement rien à voir avec les grandes salles.

M. PIARRINE, j'ai quelques chiffres quand même. Pour l'année 2022, ce sont 136 associations sur plus de 500 actives sur Mont de Marsan qui ont demandé des grandes salles et sur ces 136 associations, c'est 55 qui seraient concernées par le paiement de la deuxième mise à disposition.

Sinon, je suis surprise mais pas étonnée de vos interventions. Pour votre information, aucune association ne m'a contactée ou n'a contacté le service de la vie locale pour dire que cette gratuité en moins leur poserait problème. On fait voter la charte aujourd'hui, mais les associations ont été prévenues en amont qu'il y avait des risques de changement. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur DUTIN, il y a un match à 21h. Il faut absolument que l'on batte Béziers.

Monsieur DUTIN : Je n'y vais pas. Vous voyez, j'ai tout mon temps.

Monsieur le Maire : Vous allez le regarder devant la télé avec un petit armagnac du Domaine d'Ognoas.

M. DUTIN : Le petit armagnac, cela m'a été suffisamment reproché. J'irai donc boire une bière dans un bar de la ville, comme d'autres le font, si tant est que les autres en question soient là ce week-end. Je pense qu'ils seront autour du marché, comme d'habitude.

Madame GASS, très sincèrement, vous vous rendez compte de la réponse que vous venez de nous faire ? Vous venez de nous indiquer, à une question qui est une question légitime de M. PIARRINE de savoir quel est l'impact financier, vous nous dites : « Je ne sais pas. » C'est effrayant ! Elle a indiqué qu'il y avait 136 associations qui étaient concernées et que 55 seraient... au conditionnel. On ne sait même pas et cela ne veut rien dire. 55 seraient... Pourquoi ? Parce que dans vos chiffres, il y a 55 associations qui auraient demandé 2 salles ? Mais rien ne signifie qu'en 2023 ou en 2024, plus d'associations demanderaient à pouvoir bénéficier de la location de 2 salles. Cela ne veut strictement rien dire.

C'est-à-dire que vous nous faites voter une économie dont vous êtes incapable de nous dire l'impact que cela peut avoir pour nous. Par contre, ce que l'on sait parce que c'est incontestable, c'est que cela aura un impact sur ces associations-là. Voilà la réalité.

Donc, une fois de plus, on y va comme ça. Et puis, lorsque vous faites ces déclarations à l'égard des associations, c'est comme en amour, en amour il faut donner des preuves d'amour. Là, très sincèrement, je ne sais pas ce que vous apportez dans la corbeille du marié, mais que des larmes. Ce sont des larmes que vous apportez. Les témoignages d'amour, il faut les donner.

Je l'ai déjà dit sur un autre sujet dans un autre lieu à M. DE MARNIX, lorsqu'on veut montrer que l'on est attaché ou que l'on aime quelque chose, et je pense au Festival Flamenco, on donne des preuves d'amour. Voilà les preuves d'amour que nous donnons aux associations. Je suis sûr que vous les aimez, mais les preuves que vous leur donnez, c'est ce que votre majorité allez voter.

Mme PIOT : Je pense qu'il y a un calcul très simple à faire. Si vous voulez faire des économies, vous récupérez les 1,5 million € du cinéma, de la subvention. C'est tout et vous ne faites pas payer les associations.

Monsieur le Maire : Les 1,5 million € du cinéma qui auraient pu être 3 millions € avec votre ami

M. ROMANELLO.

Monsieur le Maire : Je vais vous parler des associations et je suis d'accord avec vous, j'essaie de vous donner des preuves d'amour – pas forcément à vous directement -, mais des preuves d'un amour qui est ancré dans la plupart d'entre nous parce que vous avez autour de la table, pas forcément chez tous ceux qui se sont exprimés, les preuves de gens qui sont tous des bénévoles en puissance, qui savent ce que c'est que de faire cuire des saucisses un dimanche, d'amener des gamins... je ne vous ai pas interrompu. C'est la réalité. ...de payer sa licence, de faire cuire des saucisses, d'amener des gamins un dimanche qui ne sont pas forcément les siens, de faire de l'entraînement, de faire tout cela.

Vous avez ici une grande majorité de gens qui ont, avant d'être élus, fait cela et qui ne le font plus pour d'autres raisons.

Simplement, vous voulez des preuves d'amour pour les associations. Je trouve qu'il est un peu caricatural de dire tout d'un coup que la terre s'arrête de tourner pour les associations. Je peux vous dire qu'on les a en direct et qu'elles sont loin de nous dire cela. Pourquoi ? Parce que ce qu'il ne faut pas avoir peur de se dire, c'est que jamais nous n'avons donné autant aux associations. Jamais. Je ne peux pas vous dire les montants exacts de ce tableau-là qui doit être soumis à des commissions dans lesquelles l'opposition et la majorité sont présentes pour arbitrer sur des propositions. On va atteindre le million d'euros. 1 million € est donné aux associations de Mont de Marsan. Trouvez-moi une ville de 30 000 habitants - dans les Landes, cela n'existe pas – en Nouvelle Aquitaine qui donne 1 million € à son tissu associatif. Ce n'est pas évident. Ce sont les subventions que l'on donne.

Ensuite, il y a toutes les mises à disposition. Là, on est en train d'épiloguer, de caricaturer sur les grandes salles. On est en train de parler de l'Auberge Landaise, de Nahuques ou de grandes salles. En fait, on est en train de parler du basket masculin ou de deux ou trois associations qui font des lotos pour faire rentrer de l'argent dans les caisses parce qu'elles sont sur des modèles économiques qui ont besoin de faire rentrer de l'argent et parce que la puissance publique ne peut pas tout sponsoriser.

On n'est pas en train de parler d'associations qui ont une Assemblée Générale et qui arrivent à aller dans des salles plus petites qui, elles, sont gratuites. C'est 1 million €, ou 947 000 € donnés tous les ans. C'est plus d'1 million € de mises à disposition. Elles ne payent pas les fluides. On le verra dans le budget, mais je peux vous garantir que c'est une belle augmentation.

Vous ne pouvez pas dire que, tout d'un coup, les associations sont pénalisées et que le signal est mauvais. On n'a jamais donné autant aux associations. C'est une vraie preuve d'amour. On a donné et on a fait le job pendant la période COVID. Elles n'avaient plus d'activité, certes plus de rentrées, mais plus de dépenses non plus. Nous avons maintenu les subventions. Nous avons fait des gratuités pendant la période COVID, après la période COVID, pas de paiement de fluides, la gratuité sur toutes les salles. Cela ne concerne que les grandes salles. Il ne me pose pas de problème qu'il n'y ait pas eu un calcul scientifique pour savoir qui cela concernait. C'est dérisoire. Ce sont des économies de bout de chandelle.

Il n'y a pas que l'argent dans la vie. Il y a aussi le principe, le modèle. Tout le monde doit donner un signal. C'est de l'argent public ; on est tous dans le même bateau. On éteint la lumière en sortant. Ce sont des pratiques de ce type. C'est du concret. Je parlais des saucisses. Quand vous avez un congélateur ouvert et que vous avez une barquette de saucisses, peut-être qu'il faut tout mettre

dans le même congélateur. Quand il y a 15 congélateurs et pas grand-chose dedans, on peut peut-être les débrancher. Ce sont des choses concrètes. Nous avons associé le monde des associations qui sont tout à fait conscientes du problème parce qu'elles ont, elles aussi, des factures d'électricité à payer.

Il ne faut pas se dire que c'est tout d'un coup la fin du monde pour les associations. Ce sont presque 200 associations qui vont faire partie de ce tableau. Je ne le dévoile pas là parce que ce serait irrespectueux vis-à-vis de la commission, mais c'est ce que l'on va vous proposer. On ne les diminue pas, on les augmente. J'ai regardé ce qui va vous être proposé. Il y a environ 25 associations culturelles, 43 sur la solidarité (la santé, les enfants, les anciens, les gens démunis), 70 associations sportives et clubs parce qu'il y a des sections d'associations.

Est-ce qu'il y a une ville de notre taille dans un périmètre pas trop lointain qui permet à des gamins d'avoir 52 sports différents ? Non. Est-ce qu'il y a une ville de notre taille qui a 10 clubs en national ? Non. On soutient ces clubs et ce n'est pas évident.

Je trouve qu'il est un peu caricatural de dire que tout d'un coup la vie s'arrête, le signal, etc... Je trouve que le signal est vertueux. Nous sommes tous là dans le même bateau. On fait un petit effort ensemble. On a fait un plan sobriété avec nos services. On a fait des affichettes pour que tout le monde se discipline, éteigne la lumière, etc.

C'est 1 million € de cash et c'est plus d'1 million € de mises à disposition. Ici, les associations ne payent rien, à l'exception de celles qui multiplient des lotos ou des opérations dans les grandes salles, mais il y a aussi une logique économique.

On ne baisse pas l'effort sur les associations. C'est 15 à 20, si vous votez ce tableau, qui vont être augmentées en 2023.

Concernant le Stade Montois Omnisports, on en parlait. On les aide pour le siège qu'ils vont construire : on participe aussi à cette opération en ne faisant pas de spéculation immobilière sur ce que l'on va leur céder, en respectant le prix des Domaines et en leur apportant la moitié de ce qu'on va leur vendre, à savoir 44 000 €.

Dire que les associations ne seraient plus aidées, ce n'est pas la vérité. On est loin de cela. Vous parlez de preuves d'amour. Je suis désolé, si 1 million €, cela ne vous suffit pas, plus 1 million €... Moi, je trouve que c'est un bon signal. Tout le monde doit se serrer les coudes dans le contexte que l'on connaît.

M. PIARRINE, la fois précédente, me parlait des boulangers : « Les pauvres boulangers, ce n'est pas normal etc. Il faudrait peut-être aider les boulangers plutôt que ravalier les façades. » On a aidé les boulangers. Pendant le COVID, on a fait les bons d'achats. Récemment, avec notre service économique, on les a sensibilisés, accompagnés pour avoir des aides, des boucliers, etc. Ce n'est pas nous qui faisons toutes les mesures d'aides aux boulangers. J'étais avec le Président de la Chambre des métiers tout à l'heure qui me disait : « Il y a une vingtaine de boulangers sur Mont de Marsan Agglomération. On les a tous appelés, il y a eu une cellule de veille. Il y a eu des Webinaires. »

Il est facile de jeter des choses à l'emporte-pièce. Il faut s'occuper de tout le monde et vous ne pouvez pas dire que tout d'un coup, il y a une politique sur les associations... Ce message est caricatural parce qu'il est faux. C'est 1 million € de cash et 1 million € de bâtiments. Les associations chez nous ne payent pas parce qu'on est tous ici très attachés au monde associatif. Et

puis, il y a eu une vie où on faisait cuire les saucisses.

M. PIARRINE : L'argument de plus d'1 million € de mises à disposition, vous l'avez déjà utilisé le mois dernier et il me semble que vous aviez parlé de 2 millions €, mais je peux peut-être me tromper.

Est-ce que l'on pourrait avoir le détail de ces mises à disposition et des fluides, association par association ?

Monsieur le Maire : Je peux le faire, mais pas tout de suite. Vous me laissez un peu de temps ?

M. PIARRINE : Vous pouvez peut-être le déléguer.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas Gérard Majax ni Houdini. Nous l'avons parce que nous devons comptablement le valoriser. Laissez-leur 10 à 15 jours pour vous le faire passer.

Sur cette charte qui a donné lieu à des échanges, y a-t-il des voix contre ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

Par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, M. Benoît PIARRINE) et 2 abstentions (M. Mathieu ARA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020120276 en date du 14 décembre 2020 du Conseil Municipal de Mont de Marsan portant adoption de la charte de la vie associative,

Vu l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » en date du 22 février 2023,

Considérant la nécessité de modifier la Charte de la Vie Associative,

Approuve les modifications apportées à la Charte de la Vie Associative,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2023/03-0056 (n°7)

Objet : Don d'œuvres et d'éléments techniques provenant de l'atelier du sculpteur Christophe Charbonnel au Musée Despiau-Wlérick.

Nomenclature Acte :
8.9 – Culture

Rapporteur : Philippe DE MARNIX

Unique en France, la collection de sculptures figuratives françaises du musée de Mont de Marsan se développe depuis 1968 autour de l'œuvre de Charles Despiau et Robert Wlérick. Elle forme désormais un ensemble particulièrement fourni, débutant au milieu du 19^{ème} siècle jusqu'à l'époque contemporaine, devenant ainsi une collection généraliste de référence pour la sculpture française du 20^{ème} siècle.

En 2022, le musée a eu l'opportunité de pouvoir compléter cet important fonds reconnu au niveau national avec un ensemble significatif d'œuvres de Christophe Charbonnel. Elles permettront de compléter et d'enrichir la collection en développant le renouveau de la figuration chez les sculpteurs contemporains dans le cadre de la rénovation et de l'extension du musée Despiau-Wlérick.

D'ici à sa réouverture, tout un ensemble d'œuvres, parfois monumentales, caractéristiques de la production de l'artiste, seront données au musée pour alimenter son parcours permanent et établir des liens avec les œuvres présentées, ainsi que des sculptures destinées à une présentation sur les extérieurs du musée, en complément de deux atlantes monumentaux pour l'entrée du bâtiment qui pourraient être réalisés dans le cadre du dispositif du 1% associé au chantier du musée. Cette donation majeure fera l'objet d'une convention entre la Ville et l'artiste. Il s'agit ici d'un premier ensemble qui sera complété dans les prochaines années par d'autres œuvres, notamment en lien avec l'atelier et les techniques mises en œuvre par Christophe Charbonnel.

Afin d'enrichir les collections du musée Despiau-Wlérick, il est proposé d'accepter en don les œuvres suivantes :

- **Christophe Charbonnel**, *Chronos*, plâtre original sur armature, (2006)
- **Christophe Charbonnel**, *Esquisse de personnage*, plastiline, (21^{ème} siècle)
- **Christophe Charbonnel**, *Femme esclave*, plâtre original lustré, (2002)
- **Christophe Charbonnel**, *Masque de Prométhée*, terre crue, (2018)
- **Christophe Charbonnel**, *Masque de Prométhée*, plâtre, (2018)
- **Christophe Charbonnel**, *Armature de tête monumentale*, fils de fer, (21^{ème} siècle)
- **Christophe Charbonnel**, *Petite tête de cheval*, résine, (2017)
- **Christophe Charbonnel**, *Main*, terre crue et armature métallique, (2019)
- **Christophe Charbonnel**, *Tête de Cronos*, terre, (2006)
- **Christophe Charbonnel**, *quatre dessins d'après modèle vivant*, encre et gouache sur papier kraft, (21^{ème} siècle)
- **Eugène Caudron** (1818-1865), *modèle d'écorché*, plâtre
- *Potence pour une esquisse modelée en terre*, bois et métal
- *Moule à plâtre en deux parties*, plâtre, bois et élastomère
- **Christophe Charbonnel**, *Homme à la pierre*, bronze EA IV/IV, (2003)
- **Christophe Charbonnel**, *Cavalier I*, bronze EA IV/IV (1997)

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des remarques sur ce sculpteur que l'on connaît bien, qui fait partie de notre histoire ?

Mme CAVAGNE : Évidemment, c'est une excellente nouvelle que le don de ces œuvres d'un artiste local, montois, reconnu. Nous aimons beaucoup ses œuvres et c'est une excellente nouvelle.

Mais ceci nous amène à parler du musée. Notre groupe a voté pour le projet muséal. Pourtant, nous avons émis des réserves à cause de ce budget pharaonique qui était déjà annoncé à 14,5 millions € mais qui va certainement être dépassé et j'imagine que nous allons en parler à la commission culture qui se réunit le 23 mars, je crois, parce que cela nous inquiète.

J'ai été reçue, et je les en remercie d'ailleurs, par M. BAYARD, M. DE MARNIX et les services techniques de la Ville dans la rue des Arceaux. C'était à ma demande lors du dernier Conseil Municipal et donc, *a priori*, la rue des Arceaux va être rénovée, nous l'espérons, et c'est une bonne nouvelle.

Dans cette rue des Arceaux, j'ai dit à M. DE MARNIX et à M. BAYARD que pour moi, il fallait qu'il y ait de la cohérence, c'est à dire que l'on ne peut pas se doter d'un magnifique musée, on va dire d'un somptueux musée si tout autour le patrimoine culturel de la ville historique ne suit pas. Il faut de la cohérence. Ce que nous craignons, c'est que le budget consacré au musée soit tellement important qu'il n'y ait plus assez d'argent pour rénover, par exemple, la rue Maubec.

Dans la rue Maubec, il y a les maisons romanes qui font partie des guides, qui sont sur tous les guides touristiques. Quand vous allez dans la rue Maubec voir la maison romane il n'y a pas de mise en valeur et surtout, il y a ce petit passage entre la rue Maubec et la rue Armand Dulamon qui est complètement dévasté, qui tient on ne sait comment par des étais. C'est une rue qu'il faudrait rénover.

Il y a d'autres choses. La ville est dotée de magnifiques lavoirs anciens, mais ils ne sont pas en bon état. On peut penser que les personnes qui vont venir visiter le musée sont des historiens, sont des personnes férues d'art qui, en sortant du musée, vont avoir envie d'aller se promener dans la ville et donc il faut que cela suive. Donc, cela nous inquiète.

Autre chose concernant le musée. Si j'ai bien compris, le musée devrait réouvrir à l'été 2025. Cela veut dire qu'il nous reste deux étés à vivre sans le musée. Je suis allée sur le site du musée pour voir ce qui était proposé pendant ces deux étés où le musée va fermer parce que, évidemment, les touristes vont affluer à l'office du tourisme armés de leur guide où il est mentionné que dans la Ville de Mont de Marsan il y a un musée, le musée Despiauw-Wlérick. Ils vont se retrouver devant des grilles fermées et qu'est-ce qu'on leur propose ?

Ce qu'on leur propose, c'est un circuit hors les murs, c'est-à-dire un circuit pour découvrir les sculptures de la ville, mais virtuel, c'est-à-dire qu'ils vont aller de sculpture en sculpture avec leur téléphone portable, s'ils en ont un, ils vont devoir scanner un QR code - encore faut-il savoir le faire - et donc, on va passer deux ans comme ça à proposer à nos touristes une visite virtuelle de la ville armés d'un téléphone.

Ce n'est pas très sérieux, alors qu'il y aurait d'autres choses à faire, des promenades avec des guides pour remettre de l'humain là-dedans, par exemple justement, si les lavoirs étaient rénovés, la promenade des lavoirs avec un guide, aller de lavoir en lavoir.

Nous avons de magnifiques graphes à Mont de Marsan, dont un qui a été réalisé récemment. Pourquoi ne pas réaliser une promenade des graphes dans la ville, mais avec un guide qui va amener les touristes de graphe en graphe ?

Ce sont des idées que nous avons pour remettre de l'humain et proposer aux touristes quelque chose de valorisant pour la ville en attendant que le musée réouvre.

M. DE MARNIX : Je comprends vos interrogations en ce qui concerne le musée. C'est un investissement très important, un investissement qui est grevé par l'inflation du coût des matières premières. C'est malgré tout un projet phare de notre mandat. Nous tenons à le mener à bien, avec un nouveau calendrier parce qu'un projet de cette ampleur dépasse l'échelle d'un simple mandat.

Sur la partie financière, je vous rassure un peu, toutes les finances de la Ville ne vont pas passer sur ce mandat sur le musée et dans cet esprit, les équipes du musée, les services techniques ont travaillé sur un nouveau phasage qui se déroulera en deux grandes tranches.

La première tranche démarrera en 2024 et se déroulera jusqu'en 2027 et permettra à ce moment-là une ouverture du musée au public et une présentation des collections. La deuxième tranche se terminera en 2029 et permettra de terminer l'intégralité des travaux.

Pour rentrer un peu plus dans les détails, on a trouvé certaines pistes d'économies, notamment sur les réserves qui seront externalisées, ce qui permettra de faire une économie substantielle par rapport au projet initial qui prévoyait de les enterrer. Nous réfléchissons à un site extérieur pour les construire, ce qui permettra parallèlement, dès 2024, de détruire les bâtiments existants et de démarrer en 2025 les travaux de construction de la nouvelle galerie d'exposition temporaire et de la galerie permanente.

Le tout sera ouvert en 2027 et la deuxième tranche sera consacrée aux aménagements extérieurs, à la construction d'un nouvel accueil tourné vers la rivière et à l'aménagement de la Maison Dubalen.

C'est un projet que nous mènerons à bien, mais dans un temps plus long que ce qui avait été initialement imaginé.

Je ne répondrai pas sur le patrimoine, parce qu'on vous a répondu. Ce sont des choses que nous allons faire étape par étape. On ne va pas sur une seule année, à la fois s'occuper de la rue Maubec, de la rue des Arceaux, des lavoirs. Ce sont des sujets qui nous préoccupent, mais comme on vous l'a dit, on les fera les uns après les autres. Le premier chantier sur lequel nous commencerons à travailler est celui de la rue des Arceaux.

En ce qui concerne vos suggestions de travailler sur les visites de la ville, ce sont des suggestions auxquelles nous sommes prêts à réfléchir et, pourquoi pas, à travailler avec vous. Cela paraît être une idée tout à fait positive.

J'espère avoir répondu à vos remarques, Madame.

Mme CAVAGNE : Je voulais simplement dire que nous avons des ressources auxquelles nous ne pensons pas forcément, mais il faut y ajouter de l'humain. Je ne crois pas du tout à ces visites, armé d'un téléphone portable à scanner un QR code. Je n'y crois pas du tout.

M. DE MARNIX : C'est ce que toutes les villes font de nos jours. Lorsque vous dites que tout le monde n'a pas de téléphone portable, je ne sais pas s'il y a parmi nous des gens qui n'en ont pas, mais c'est assez rare à trouver.

Mme CAVAGNE : Vous savez qu'il y a des personnes un peu âgées qui aiment bien l'art, qui aiment bien découvrir les sculptures. Tout le monde n'a pas de Smartphone, tout le monde ne sait pas scanner. Non, tout le monde ne sait pas le faire.

M. DE MARNIX : C'est une pratique moderne que l'on voit dans toutes les villes. Après, cela ne dispense pas aussi d'organiser des visites guidées. L'un ne serait pas au détriment de l'autre. Tout peut coexister.

M. DUTIN : Projet phare de votre mandature - il est normal que vous ayez l'espoir d'enchaîner -, mais qui se terminera en 2029, donc si vous êtes élu pour une nouvelle mandature.

M. DE MARNIX : C'est ce à quoi nous nous employons.

Monsieur le Maire : Vous voyez que nous avons une équipe qui est pleine d'optimisme.

On peut avoir des débats sur les travaux, mais partageons ensemble une ambition qui doit être au-delà même d'une mandature. On voit qu'à Bayonne, les pauvres, cela a duré 25 ans. Cela ne durera pas 25 ans ici. On voit bien que tous ces projets-là qui sont des projets structurants sont des projets qui doivent demain nous faire basculer dans autre chose.

On a une spécificité ici qui nous distingue de ces villes du grand sud-ouest, c'est que nous avons un fonds muséal exceptionnel, mais qui n'est pas mis en valeur. On peut le partager.

Par contre, on a toujours cette incertitude liée, dans ce secteur, aux fouilles archéologiques où on a des sondages qui sont faits.

Je vous remercie Madame CAVAGNE d'avoir pensé à ces touristes qui affluent vers notre ville et vers l'office du tourisme - c'est la preuve que notre ville est attractive, merci - et d'avoir souligné aussi le parcours street art ou graphe qui s'est étoffé à l'initiative de mon ami DE MARNIX qui a bataillé pour que l'on affecte un budget sur les différentes œuvres graphiques que l'on peut voir émerger en ville et dans la coursive des arènes. Plus on aura ce parcours étoffé, plus on pourra travailler avec l'OTCA pour avoir des gens qui font ce parcours : un parcours patrimonial, un parcours de sculptures, un parcours mémoriel, un parcours de graphes. On peut faire des parcours différents.

M. DE MARNIX : En parlant de ce projet trans-mandat, je rappellerai juste celui de la médiathèque qui a été rêvé par Philippe LABEYRIE et réalisé par les équipes de Geneviève DARRIEUSSECQ. C'est un exemple comme un autre.

M. DUTIN : Et qui s'en est accaparée la paternité avec un grand plaisir, c'est vrai.

Monsieur le Maire : Avant de passer la parole à Mathieu, je ne vous permets pas de dire cela, sincèrement.

M. ARA : S'attribuer la paternité de quelque chose en invitant la personne à la pose de la première pierre, en fonction de son agenda, et en lui donnant son nom, c'est une manière de s'accaparer les choses que j'aimerais voir plus souvent.

Monsieur le Maire : Il a fallu la financer également. Je pense que l'on est vraiment dans quelque chose qui est trans-mandat.

M. ARA : Du coup, les œuvres de CHARBONNEL vont être exposées quand, à quel endroit et quand est-ce que le musée va rouvrir ? Je n'ai pas bien compris la partie donjon. 2024 ?

M. DE MARNIX : En 2027. 2024, c'est le début des travaux. L'ouverture au public des expositions permanentes et temporaires se fera en 2027. La réception et la présentation des œuvres de Christophe CHARBONNEL se fera à ce moment-là. On ne va pas les prendre maintenant pour les stocker.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2242-1,

Vu l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine et traditions locales » en date 22 février 2023,

Accepte le don des œuvres et éléments techniques au musée Despiau-Wlérick,

Autorise l'inscription de ces œuvres à l'inventaire du musée Despiau-Wlérick, après avis favorable de la Commission Scientifique Régionale Acquisitions des musées de France de Nouvelle Aquitaine,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2023/03-0057 (n°8)

Objet : Convention de partenariat « Culture et santé » avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources pour le développement d'actions artistiques et culturelles durant la période 2023-2026.

Nomenclature Acte :

8.9 – Culture

Rapporteur : Philippe DE MARNIX

Le projet de rénovation, réhabilitation et extension du Musée Despiau-Wlérick va permettre la mise en accessibilité complète des bâtiments. Dans ce cadre, le Musée est porteur d'un projet pédagogique et culturel fondé sur le développement de partenariats avec les acteurs médico-sociaux de la collectivité. L'objectif est d'identifier des espaces de rencontre « hors les murs » avec les publics du territoire les plus éloignés du Musée.

Menées durant les travaux, ces actions « hors les murs » seront l'occasion pour les équipes du Musée de se former au contact des personnes hospitalisées et de leurs soignants/accompagnants. Ils pourront ainsi élaborer avec eux une offre d'ateliers et de visites adaptés, qui pourra par la suite être proposée dans le Musée rénové.

De son côté, le Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources (CHI) a développé un projet culturel visant à assurer un meilleur accueil des personnes hospitalisées et un meilleur accompagnement des résidents par des activités culturelles. Ce projet s'inscrit dans la perspective du programme « Culture et Santé », initié par le Ministère de la Culture et le Ministère de la Santé.

C'est pourquoi, un travail collaboratif avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et la Ville de Mont de Marsan par l'intermédiaire du Musée Despiau-Wlérick est apparu opportun.

Il est donc proposé de concrétiser cette collaboration en établissant une convention de partenariat pour l'organisation d'actions de médiation culturelles et artistiques en direction des personnes

hospitalisées, afin de faciliter l'accès à la culture et à la pratique artistique pour les patients et les soignants.

Plusieurs actions sont envisagées :

- une collaboration sur différents projets à destination des patients et résidents ainsi que la crèche du personnel, musée "hors les murs" pour 2023/2024 ;
- une proposition de lieux d'exposition temporaire sur les sites du CHI pendant la durée de fermeture du Musée ;
- une réflexion sur l'implantation de sculptures issues des collections du Musée dans le cadre des projets de reconstruction (plateau technique sur Layné, Hameau de l'Argenté sur Sainte-Anne...).

La présente convention fixe le cadre général de la collaboration. Des conventions spécifiques en découleront pour chaque intervention ou évènement. Les œuvres prêtées par le Musée Despiau-Wlérick feront également l'objet d'une convention de prêt détaillant les conditions de mise à disposition, d'exposition et d'assurance.

Il est demandé à l'assemblée d'une part, d'approuver le projet de convention de partenariat, et d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des conventions spécifiques qui en découleront.

Mme CAVAGNE : C'est un très beau projet puisqu'il consiste à amener l'art à celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer dans les lieux artistiques.

J'ai connu à titre personnel une expérience de ce type dans les écoles, il y a cinq ou six ans. C'est une expérience qui a été menée par le Centre d'Art Contemporain et l'AGEEM, qui est l'association des enseignants d'écoles maternelles. Cela s'appelait « l'Art en balade ». C'est un artiste contemporain qui a prêté une œuvre - c'était un tableau contemporain - qui s'est promenée dans différentes écoles de l'agglomération. Ce tableau est resté un mois dans une école, puis dans une autre.

Cette œuvre s'est promenée et pendant le mois où l'œuvre était dans une école, les élèves ont travaillé autour de cette œuvre, ont discuté autour de cette œuvre, ont proposé des créations, ont créé des œuvres sculptées, peintes, et nous nous sommes retrouvés, avec toutes les écoles qui avaient reçu cette œuvre et qui avaient participé à la fin de l'année, dans la salle Lamarque-Cando pour une très belle exposition qui a tissé du lien social autour de l'art.

C'est un peu le même esprit, mais pourquoi ne pas l'élargir, tant que le musée est fermé et qu'il y a des œuvres à disposition, des tableaux, des sculptures, et pourquoi ne pas proposer d'en installer dans les crèches, dans les Ehpad, dans les structures qui accueillent des personnes handicapées, de manière à ce que l'art aille vers eux et que chaque résident ou élève puisse exprimer sa sensibilité pour se retrouver, par exemple, à la salle Lamarque-Cando autour d'œuvres créatives inspirées des sculptures et tableaux issus du musée ?

C'est une proposition que je vous fais parce que je trouve que c'est une très bonne idée que l'art aille vers celles et ceux qui ne peuvent pas y aller.

Monsieur le Maire : Vous n'avez que des très bonnes idées. Vous en avez beaucoup et elles sont toutes très bonnes. On est obligé de les planifier, mais vous avez beaucoup de bonnes idées.

Mme CAVAGNE : Je vous remercie.

M. DE MARNIX : Sans vouloir mettre un bémol et doucher cet enthousiasme, il ne faut pas oublier que les œuvres du musée ne se déplacent pas aussi facilement. Il y a des contraintes.

Mme CAVAGNE : Cela n'a pas besoin d'être une œuvre monumentale. En ce qui concerne l'école, c'était un tableau de taille tout à fait raisonnable. On n'est pas obligé de mettre la statue du Maréchal Foch. Il y a aussi des petites œuvres, des petites sculptures, des petits tableaux qui peuvent se déplacer sans problème dans un Ehpad, dans une crèche.

M. DE MARNIX : Il ne s'agit pas que de logistique. Sinon, on pourrait les porter nous-mêmes. Il y a aussi des règles de conservation, des règles de prêt. Beaucoup d'œuvres appartiennent au musée de France. Il y a des questions juridiques, de conventions à mettre en place.

Mme CAVAGNE : Il y a des questions d'assurances, mais c'est tout à fait possible. Comme vous le dites très souvent, Monsieur le Maire, il ne faut rien s'interdire.

Monsieur le Maire : Bien sûr et cela va dans le sens de l'itinérance que l'on essaie de prôner sur d'autres volets culturels puisque les grands outils culturels que nous avons, vous les connaissez. Vous avez cité la médiathèque Philippe LABEYRIE qui travaille sur l'itinérance avec le réseau de lecture publique. C'est l'Agglo, mais c'est le territoire. C'est le cas du Café Music qui, pendant les travaux, va vers. C'est le cas du Théâtre de Gascogne qui a un label Art en territoire et qui va à Grenade, qui va à Sabres, etc. C'étaient aussi les initiatives que nous prenions de faire rentrer des publics complètement différents qui ne vont jamais au musée. Rappelez-vous cette exposition sur les joueurs de rugby avec les sculptures.

Là, profitons de cette période pour aller vers, avec les contraintes de logistique et d'assurances que l'on connaît, de sculptures qui sont parfois fragiles, en plâtre ou monumentales.

Je remercie l'hôpital de jouer le jeu.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L.6134-1,

Vu le projet de convention de partenariat,

Vu le projet de convention de dépôt d'œuvres d'art,

Vu l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » en date du 22 février 2023,

Considérant le programme « Culture et Santé » initié par le Ministère de la Culture et le Ministère de la Santé,

Approuve le partenariat avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources pour le développement d'actions artistiques et culturelles durant la période 2023-2026,

Approuve les termes du projet de convention de partenariat et du projet de convention de dépôt d'œuvres d'art,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et toutes les conventions spécifiques à chaque évènement qui en découlent.

- Délibération N° 2023/03-0058 (n°9)

Objet : Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes – Modification des statuts et désignation de représentants.

Nomenclature Acte :

5.3.4 – Désignation des représentants – autres.

Rapporteur : Claudie BREQUE

Par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2022, les statuts du syndicat mixte du Conservatoire des Landes ont été modifiés. Le nombre de représentants désignés par les collectivités pour siéger à l'assemblée générale a notamment été revu (article 6).

La Ville de Mont de Marsan doit désormais désigner un binôme supplémentaire, à savoir, au total, 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.

Il est donc proposé à notre assemblée la nomination de :

3 titulaires	3 suppléants
Philippe DE MARNIX	Nathalie GARCIA
Claudie BREQUE	Nathalie GASS
Marina BANCON	Françoise CAVAGNE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote au sein du Conseil Municipal a lieu à bulletin secret. Le Conseil Municipal peut toutefois, sauf disposition législative ou réglementaire contraire prévoyant expressément ce mode de scrutin, décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est dès lors proposé à l'assemblée de procéder au vote à main levée pour la nomination des 3 représentants titulaires et des 3 représentants suppléants qui siégeront à l'assemblée générale du syndicat mixte du Conservatoire des Landes.

M. PIARRINE : Je veux bien que l'on vote à main levée, mais je veux aussi dire un tout petit mot sur cette délibération, à la fois assez dérisoire, mais tellement symbolique. Il en a été question en

commission il y a assez longtemps et tout le monde, à l'unanimité, lors de cette commission était d'accord pour dire qu'en plus des 2 actuels représentants, le minimum serait que l'opposition soit en 3^{ème} position. Je dis bien que tout le monde trouvait cela absolument évident à ce moment-là.

Un mois ou deux plus tard, nouvelle commission et ce n'est plus du tout le cas. Mme CAVAGNE a disparu des tablettes, est devenue suppléante.

Déjà, je trouve que c'est un mauvais signal que vous nous envoyez et qu'il faudrait nous envoyer des preuves d'amour.

Monsieur le Maire : Je vois quelqu'un dans la salle qui ne va pas être d'accord pour que j'envoie des preuves d'amour à Mme CAVAGNE.

M. PIARRINE : Sinon, je voudrais vraiment demander sérieusement à Mme GASS et à M. DE MARNIX qui étaient présents à cette première réunion où il y avait une unanimité sur le sujet, si vous êtes d'accord avec cette délibération présentée aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Merci pour cette réflexion sur un sujet qui est bouleversant pour l'avenir du territoire. On va se dire les choses. Pardonnez-moi Mme CAVAGNE, pour moi tout cela n'est pas très grave. On est dans une structure qui est le Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes qui est d'un pluralisme très important. Je ne sais pas où sont vos arrière-pensées par rapport à une notion d'étiquette ou de je ne sais quoi.

M. PIARRINE : D'intelligence intellectuelle et de pluralité des opinions.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas le monopole, non pas du cœur, mais de l'intelligence et ne faites pas semblant de faire toujours le « je suis nouveau, je ne comprends pas, etc. ».

Sur ce sujet-là, c'est avec plaisir que l'on accueille Mme CAVAGNE. Je ne suis pas certain que Marina BANCON soit à toutes les réunions. On a également une représentation plurielle au Théâtre de Gascogne. Je pense que l'on a plutôt donné des signaux qui continuent d'ouvrir les choses. Si vous voulez aller chercher la petite bête à chaque fois, c'est de votre responsabilité.

M. PIARRINE : Merci.

Monsieur le Maire : De rien, c'est avec grand plaisir.

Mme BREQUE : Je voulais juste préciser que les réunions consistent en une seule réunion : une AG annuelle au Conservatoire.

Mme CAVAGNE : On s'arrangera en interne.

M. PIARRINE : Je n'ai pas eu la réponse de Mme GASS et de M. DE MARNIX, s'ils étaient d'accord pour que ce que l'on décide en commission ne soit pas respecté à la fin.

Monsieur le Maire : A priori, ils ont voté pour.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour et 1 voix contre (M. Benoît PIARRINE).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/06-0110 du 2 mars 2020 portant désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants au syndicat mixte du Conservatoire des Landes,

Vu la délibération du Comité Syndical du syndicat mixte du Conservatoire des Landes du 15 novembre 2022 approuvant à l'unanimité les modifications statutaires,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2022 portant modification des statuts du syndicat mixte du Conservatoire des Landes,

Vu l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » en date du 22 février 2023,

Considérant qu'il convient de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants,

Désigne les 3 représentants titulaires et les 3 représentants suppléants comme suit :

3 titulaires	3 suppléants
Philippe DE MARNIX	Nathalie GARCIA
Claudie BREQUE	Nathalie GASS
Marina BANCON	Françoise CAVAGNE

Abroge la délibération n°2020/06-0110 du Conseil Municipal en date du 2 mars 2020 portant désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants au syndicat mixte du Conservatoire des Landes,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2023/03-0059 (n°10)

Objet : Attribution des bourses de l'école de musique et de danse pour l'année scolaire 2022/2023.

Nomenclature Acte :

8.9 - Culture

Rapporteur : Claudie BREQUE

La Ville de Mont de Marsan attribue des bourses aux élèves montois du Conservatoire des Landes. Les bourses sont calculées suivant le Quotient Familial (QF) établi par la Caisse d'Allocations Familiales et selon la grille de valeurs ci dessous :

Q.F. inférieur ou égal à 200 €	Prise en charge 100 %
Q.F. de 201 € à 290 €	Prise en charge 75 %
Q.F. de 291 € à 380 €	Prise en charge 50 %
Q.F. de 381 € à 460 €	Prise en charge 25 %
Q.F. de 461 € à 540 €	Prise en charge 10 %
Q.F. à partir de 541 €	Prise en charge néant

La commission « culture, animation, vie associative, patrimoine et traditions locales » a examiné les dossiers de demandes de bourses pour les enfants de l'antenne de Mont de Marsan du Conservatoire des Landes.

La commission, après examen de chaque dossier, a décidé d'attribuer les bourses comme indiqué ci-dessous :

Quotient familial compris entre 461,00 et 540,00 2 prises en charge à 10%	Bourses d'un montant de :
1 à	20,70 €
1 à	11,20 €
Quotient familial compris entre 381,00 et 460,00 2 prises en charge à 25%	Bourses d'un montant de :
2 à	51,75 €
Quotient familial compris entre 291,00 et 380,00 3 prises en charge à 50 %	Bourses d'un montant de :
1 à	142,70 €
1 à	56,00 €
1 à	118,50 €
Quotient familial compris entre 201,00 et 290,00 1 prise en charge à 75 %	Bourse d'un montant de :
1 à	263,93 €
Quotient familial inférieur ou égal à 200,00 2 prises en charge à 100%	Bourses d'un montant de :
2 à	217,00 €
1 à	207,00 €
Soit un total de	1 357.53 €

Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine et traditions locales » en date du 22 février 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer les bourses aux familles qui en ont fait la demande,

Approuve l'attribution des bourses comme indiquées ci-dessus,

Décide le versement des bourses aux familles de l'antenne montoise du Conservatoire des Landes,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2023/03-0060 (n°11)

Objet : Rétrocession de voirie dans le domaine public communal – Parcelles BN 2896, 2890 et 2901.

Rapporteur : Hervé BAYARD

Lorsque la viabilisation d'un lotissement ou d'une voie est achevée, le promoteur, ou l'association syndicale concernée, peut demander à la commune la rétrocession des voies, réseaux et espaces communs dont les espaces verts.

Par courrier du 28 décembre 2022, la société SMPR, dont le siège social est basé au 2028 Avenue du Maréchal Juin à Mont de Marsan, demande la rétrocession au profit de la commune, de la voirie du lotissement situé Impasse du Nègue à Mont de Marsan, parcelles BN 2896 (813m²), 2890 (514 m²) et 2901 (89 m²), d'une superficie totale de 1 416 m².

Sur la base des éléments techniques fournis par la société SMPR et d'une enquête interne diligentée par les services techniques, la rétrocession dans le domaine public peut être approuvée ou refusée.

Cette voie est terminée, conforme et en bon état d'entretien. Elle est assimilable à de la voirie communale et peut faire l'objet à ce titre d'une rétrocession à l'euro symbolique en vue de l'intégration au domaine public communal.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver la rétrocession des parcelles BN 2896, 2890 et 2901 à l'euro symbolique.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le plan cadastral des parcelles concernées,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 20 février 2023,

Considérant la demande de rétrocession de la société SMPR en date du 28 décembre 2022,

Considérant que les exigences en matière de réseaux et de revêtement de voirie sont bien respectées,

Approuve la rétrocession au profit de la commune de la voirie du lotissement située Impasse Nègue à Mont de Marsan, parcelles BN 2896 (813m²), 2890 (514 m²) et 2901 (89 m²), d'une superficie totale de 1 416 m² à l'euro symbolique,

Précise que la Ville de Mont de Marsan se chargera de la rédaction de l'acte administratif,

Autorise Monsieur Hervé BAYARD, 1^{er} adjoint, à intervenir à la signature de toutes les pièces et formalités relatives à ce dossier et en particulier la signature de l'acte administratif.

- Délibération N° 2023/03-0061 (n°12)

Objet : Attribution d'une aide à l'achat d'appareil de piégeages des moustiques tigres.

Nomenclature Acte :

7.5.4 – Autres

Rapporteur : Marie-Christine BOURDIEU

Le moustique tigre *Aedes Albopictus* est présent dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine et a colonisé le territoire de Mont de Marsan depuis 2016. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée de la part de l'Agence Régionale de Santé et de Santé publique France car il peut, dans certaines conditions, être vecteur des virus de la Dengue, du Chikungunya et du Zika.

La reproduction est essentiellement à proximité immédiate des habitations et des secteurs habités, dans des petits contenants d'eau, la plupart artificiels. Le moyen le plus efficace est de supprimer les gîtes de reproduction (gîtes larvaires) en adoptant des gestes simples (éliminer les endroits où l'eau peut stagner, couvrir les réservoirs d'eau de manière étanche ou bien avec un voile moustiquaire ou un tissu...).

Au delà de ces actions essentielles de lutte anti larvaire, cette dernière peut s'accompagner d'une lutte imagocides qui vise les adultes volant. Elle se réalise à l'aide de pièges à moustiques.

Cependant les pièges à moustiques ont une portée limitée. C'est pourquoi il est conseillé de créer un maillage anti-moustique. Afin d'inciter les habitants à se procurer des dispositifs d'appareil de piégeages et de créer des barrières, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise en place d'une aide à l'achat d'appareil de piégeages des moustiques tigres pour les particuliers afin de limiter la prolifération des moustiques tigres à Mont de Marsan. Une première campagne d'aides a été réalisée en 2022. 51 foyers en ont bénéficié pour 8 quartiers.

Afin de créer ce maillage anti-moustique, cette aide sera attribuée à des groupes d'au moins 5 riverains voisins contigus ou non, dans un périmètre de 150 m, compatible avec la capacité d'attraction des appareils.

La subvention proposée s'élève à 50 € TTC par foyer fiscal et sera destinée aux habitants majeurs de la commune de Mont de Marsan afin de procéder à l'acquisition de ce type de matériels chez un revendeur du territoire. Pour obtenir cette subvention, il est nécessaire de regrouper au minimum 5 riverains voisins situés dans un périmètre de 150 m. Ainsi une demande d'un riverain seul ne sera pas prise en compte. L'objectif est de créer des barrières anti-moustiques tigres.

Les primes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets, et ce jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération, à savoir 5 000€ pour l'année 2023.

Les modalités et dispositions relatives à la mise à œuvre de cette aide sont proposées dans le règlement joint à la présente délibération.

Il est toutefois précisé que seule la combinaison de différentes méthodes pourra réduire la nuisance générée par les moustiques tigres.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur les moustiques tigres ?

M. PIARRINE : Je m'excuse, je suis nouveau et je ne suis pas spécialiste de moustiques. Nous trouvons à Marsan Citoyen que si la problématique des moustiques est une problématique jugée très importante et très gênante, il faut sans doute mettre en place une vraie politique pour lutter contre les moustiques. Une prime de 50 € pour des gens qui ont les moyens de s'acheter des appareils à 200 €, c'est ce qu'on appelle... Bon... En fait, cela ressemble à celle pour les vélos pour les gens qui sont capables de s'acheter des vélos à 1000 €.

Donc, soit cette problématique des moustiques mérite la mise en place d'une vraie politique pour toute la ville, soit elle ne le mérite pas et auquel cas, ce n'est pas la peine de donner des primes de 50 €.

Mme BOURDIEU : J'ai regardé ce qui se faisait ailleurs. Il y a des Villes qui octroient une aide de 20 €. Il y a des Villes qui prennent des arrêtés municipaux exigeant que les habitants prennent en charge ce fléau et vident les coupelles de tous les pots de fleurs et c'est l'affaire de chacun. Sachant que le moustique tigre se réactive à partir d'avril-mai, on a décidé de passer ce soir cette délibération, sachant que 51 foyers l'année dernière nous ont sollicités pour l'aide à l'achat. On ne peut pas dire que ce n'est rien. On fait un geste, mais après chacun doit se prendre en charge et agir au niveau de son jardin. On ne peut pas prendre en charge le problème des moustiques tigres sur toute la ville. C'est l'affaire de nous tous.

Monsieur le Maire : On a une difficulté, c'est que dans une rue, il faut que tout le monde prenne le dispositif. S'il n'y en a qu'un, cela pose un problème.

Mme BOURDIEU : Je voulais rajouter que l'année dernière, le service espaces verts de la Ville avait

organisé des animations aux jardins familiaux pour expliquer les gestes que chacun pouvait faire chez lui et donc, on va reconduire cette animation cette année. On le fera avec les conseils de quartier dans les vergers participatifs de la Ville de Mont de Marsan.

On vous communiquera les dates si vous voulez participer.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour et 1 voix contre (M. Benoît PIARRINE).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de règlement ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 20 février 2023,

Considérant la nuisance provoquée chaque année par les moustiques tigres en période saisonnière par les administrés ;

Considérant qu'il est nécessaire de développer des moyens de lutte et d'inciter les administrés à s'équiper contre cette nuisance ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget des conseils de quartier de l'année 2023,

Approuve la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat d'appareil de piégeage de moustiques tigres comme énoncé ci-dessus,

Approuve les termes du règlement joint en annexe,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2023/03-0062 (n°5)

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

Nomenclature Acte :

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée. Il doit donc

se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et la minorité.

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux.

Le premier objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif. Le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du Conseil Municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité. En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe » a par ailleurs modifié les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Conformément aux dispositions contenues à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire constitue un élément substantiel lié à l'adoption du budget primitif. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Monsieur le Maire : L'idée est de débattre.

Mme PIOT : Bien sûr, j'interviens au nom du groupe « Le nouvel élan populaire ». Il n'y a pas de vote sur les orientations budgétaires, mais nous prenons acte de ce débat et nous ferons des propositions d'amendements lors du vote du budget.

Il y a plusieurs choses à dire, mais en tout cas, déjà, les ratios que vous avez présentés dans le document nous semblent très mauvais et on peut voir, tout à l'heure on en a parlé, que toute la capacité d'investissement est tournée vers le nouveau musée. Donc, cela obère beaucoup d'autres choses.

Nous remarquons aussi la hausse de 7% des bases fiscales sur le foncier. Cela nous apparaît être un mauvais signal. Vous dites que c'est dans deux ans mais non, c'est tout de suite. On voit bien que vous avez de nouveau recours à l'augmentation des impôts. C'est automatique, bien sûr, mais c'est quand même un mauvais signal et nous savons qu'il est prévu au Conseil Communautaire d'augmenter les taux des impôts et d'augmenter en septembre les tarifications des services publics, en l'occurrence la cantine. Vous imaginez bien que lors du prochain Conseil Municipal, nous voterons contre ce budget. L'orientation ne nous convient pas.

Monsieur le Maire : Attendez qu'on vous le présente.

Mme PIOT : D'accord, mais espérons que nos amendements seront pris en compte, ce dont on doute.

M. HOURCADE : Je pense que vous avez mal compris ce que j'ai dit. Je n'ai jamais parlé d'augmentation des taux, j'ai parlé d'une revalorisation des bases. Les bases, ce n'est pas nous qui les décidons, c'est le gouvernement.

Mme PIOT : Bien sûr, mais à l'Agglo, je crois qu'il y a les taux.

Monsieur le Maire : On verra à l'Agglo.

Mme PIOT : Il me semble que c'est votre gouvernement.

Monsieur le Maire : La thématique du débat n'étant pas celle-là, mais bien les orientations budgétaires, qui veut prendre la parole sur ce débat d'orientations budgétaires ?

La capacité de financement serait limitée au seul musée, et si c'était le cas, on n'aurait pas à en rougir parce que c'est un projet d'envergure, mais non justement. Le phasage de ce musée nous permet de continuer puisqu'il y a quand même de l'argent qui est versé sur le Café Music.

Vous savez que nous avons un programme sur l'îlot Laulom qui démarre. C'est bien aussi du financement Ville. Vous savez également que nous participons par des fonds de concours inversés à hauteur de 600 000 € par an fois 3, 1,8 million €, sur l'entrée ouest, l'avenue Henri Farbos dont les travaux ont démarré. Vous savez qu'il peut y avoir une réflexion sur la stratégie de politique de nos terrains de sport avec les différents potentiels financeurs.

Il y aura le musée, bien sûr, qui ne démarrera pas tout de suite, mais sur lequel il y a des travaux qui vont générer des frais, mais il n'y a pas que le musée, heureusement.

Il y a un certain nombre d'investissements qui vont voir le jour, qui sont d'ores et déjà engagés et qui font que l'on est sur plusieurs chantiers à la fois.

En ce qui concerne les impôts, on a la main sur les taux. C'est un vrai sujet. Il faut tenir compte aussi du pouvoir d'achat des gens, des augmentations par ailleurs parce que sur une feuille d'impôt, il n'y a pas que la Ville, il y a l'Agglo, le Département, la GEMAPI, les ordures ménagères, etc., et il faut être cohérent dans une approche fiscale globale.

Mme PIOT : La taxe LGV.

Monsieur le Maire : Oui, qui est une taxe, mais qui pourra générer des recettes et un désenclavement du territoire. Là, nous avons tous, y compris dans votre famille, des avis qui peuvent être différents et c'est ce qui fait la richesse du débat, en tous cas sur la LGV.

Est-ce qu'il y a d'autres points que vous voudriez souligner ?

M. DUTIN : J'ai entendu, Monsieur HOURCADE, les propos liminaires pour nous présenter un budget ou des orientations budgétaires, mais derrière les orientations se dessine évidemment un budget.

Céline PIOT le disait tout à l'heure, nous vous ferons part des propositions qui sont les nôtres, mais je disais tout à l'heure que dans votre propos liminaire, vous évoquiez un certain nombre de conditions ou de circonstances, notamment de circonstances nationales ou internationales. Je veux dire que dans le rapport et notamment dans l'annexe à votre rapport, ce sont plusieurs pages qui y sont consacrées, qui sont extrêmement instructives.

Qu'il y ait une augmentation des matières premières, nous n'en doutons pas. Qu'il y ait une croissance atone, nous le constatons. Qu'il y ait une augmentation du prix des marchés publics, qu'il y ait le retentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record, il n'y a pas de souci. Qu'il y ait un risque important de récession économique avec une zone euro qui va être particulièrement exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine et avec des conséquences sur l'approvisionnement énergétique, merci d'avoir fait le commentateur journalistique. Mais il n'y a pas que notre commune de Mont de Marsan qui est impactée par cela. Toutes les collectivités sont impactées par ces phénomènes. Pour autant, effectivement, certaines essaient d'avoir des programmes d'investissement qui soient plus ambitieux.

Tout à l'heure, Céline l'indiquait, je ne dis pas qu'il est mal qu'une grande partie de notre investissement soit affectée au musée. C'est une chose. Après, je constate tout de même que ce sont des projets qui ne se font pas en une 2 secondes, mais tout de même, on a une espèce de tempo dont on finit bientôt par ne plus voir la fin. Parce que vous nous donnez ce prévisionnel, mais sous réserve des fouilles - on sait très bien la réflexion à laquelle vous faisiez allusion tout à l'heure qui est parfaitement exacte - qui risquent de repousser peut-être, si nous avons de mauvaises surprises sur les fouilles à ce niveau-là et chaque fois qu'il y a eu des travaux d'envergure, nous savons ce que nous avons trouvé. Nous sommes à 2029 et plus si affinités.

Tout à l'heure, je plaisantais sur les mandatures. Peut-être qu'il en faudra plusieurs autres. Donc je voulais dire que les investissements qui sont programmés par notre collectivité, manifestement, sont limités parce que nous payons, mais au-delà des considérations nationales et internationales, vous ne faites jamais allusion, ce qui est bien normal - c'est de bonne guerre - à notre passif, c'est-à-dire au passif des choix politiques qui ont été faits jusqu'à l'heure qui ne nous permettent pas d'avoir des capacités suffisantes, qui font que nous sommes dans des situations ou dans une situation financière qui n'est pas reluisante par nous-mêmes, sans que ce soient toujours les facteurs extérieurs.

J'aimerais que parfois, on raisonne avec nos propres erreurs, celles qui ont été commises par les équipes qui se sont succédé. Je parlais tout à l'heure d'erreurs dans un certain nombre de choix politiques. On l'a souvent débattu ici et vous connaissez la position de notre groupe en la matière, ces choix politiques qui ont entraîné parfois des fiascos économiques. On ne va pas y revenir toujours parce que le comique de répétition, je ne suis pas sûr que ce soit du comique, mais on ne va pas insister sur les grands débats que nous avons eus autour de cette table.

Tout cela fait que, au-delà de ce que vous signalez qui existe, tout cela fait que tout de même, nous avons des orientations budgétaires qui sont impactées, qui vont manquer de souffle sur certains domaines et qui nous contraignent nécessairement... Je sais que l'on va me répondre « mais nous voulons être des bons gestionnaires », c'est évident et personne ne viendra vous critiquer, mais je pense qu'il serait plus raisonnable et plus loyal d'admettre qu'il n'y a pas que l'international qui pèse, mais qu'il y a le loco-local et que ce loco-local, à partir des choix qui ont été faits dans le passé, font que pour l'instant, vous nous présentez ces orientations qui ne nous satisfont pas. Tout à l'heure Céline PIOT évoquait les ratios qui laissent à désirer.

Nous reviendrons à l'occasion du budget sur tout cela, mais voilà tout de même la position que nous voulions indiquer ce soir dans le cadre de votre assemblée.

Monsieur le Maire : J'ai plusieurs réflexions. Je crois que l'on ne nie absolument pas qu'il peut y avoir des choses que l'on ferait différemment si c'était à refaire. Tout n'est pas lié à l'Ukraine, au COVID, à la crise de l'énergie. Cela a un impact, malgré tout, important. Quand on voit les chiffres, apprêtez-vous à voir des montants qui font que sur une note d'électricité de 1 million €, on va passer à 1,5 million € ou à 1,6 million €. Ce sont des choses importantes. C'est +66% sur l'énergie, +24% sur les combustibles, +10% sur l'alimentation. C'est vrai que cela oblige à une certaine responsabilité parce qu'on ne veut pas tout impacter sur la fiscalité ou ce que paye l'utilisateur, bien au contraire.

Il y a des orientations sur le fonctionnement qui continuent d'être vertueuses. On dématérialise, on numérise à bloc. On essaye de dématérialiser les opérations pour pouvoir les rendre plus économes. On travaille sur l'isolation des bâtiments publics. On va aller vers une réduction du budget d'annonces, d'insertions, de catalogues. Il n'empêche qu'il y a derrière des impacts qui sont exogènes.

Ensuite, je n'ai aucun problème à dire qu'il y a des choses que l'on aurait dû faire différemment, ou pour lesquelles on aurait aimé que cela se passe différemment. Sur les halles Biltoki, on aurait aimé que cela se passe différemment. On a tenté. Je pense que cela n'a pas coûté tant que cela au contribuable si on fait le compte à la fin. Je pense qu'il fallait le tenter.

Sur le fait que parfois, dans nos rues piétonnes, on ait des commerces qui ferment, heureusement il y en a qui ouvrent, mais on est dans un pays de liberté et on a parfois des politiques de franchisés nationaux qui subissent parfois les contrecoups de l'internet et qui ferment. C'est un regret que nous avons, même si le taux de vacance a un peu diminué pour passer de 20 à 10%. On a également des augmentations de travaux qui nous obligent à planifier les choses. Aujourd'hui, quand on fait une opération, un devis estimatif, au moment où on a la réalité des devis, on a parfois des plus-values.

Sur l'îlot Rozanoff, c'est une bonne nouvelle. On va faire évoluer les choses dans le cadre de la rénovation d'Hélène Boucher, mais ce sont aussi des opérations que l'on aurait pu mener un peu différemment. Je n'ai pas de problème pour dire que tout n'est pas de la faute de l'Ukraine et de la crise, mais il faut faire avec.

Sans faire de l'optimisme béat, je voudrais vous dire qu'il y a quand même des points forts parce que malgré cela, malgré ces éléments, il y a eu des créations de nouveaux commerces. Le taux de vacance a baissé. On arrive à maintenir notre offre culturelle. Quoi que vous en disiez, on met le paquet sur les associations. On n'a pas baissé, au contraire. On regagne petit à petit des habitants, mais il ne faut pas s'enflammer parce que c'est sur des tendances longues que cela se regarde. On a des projets comme l'îlot Laulom. Le volume d'investissement n'est pas celui qui était là en 2008 ou en 2014 parce que les choses ont un peu changé, parce qu'on planifie, mais ce sont 22 millions € qui vont être investis jusqu'à la fin du mandat. Donc, ce n'est pas neutre. On investit sur le vélo. Demain, les courts de tennis, les façades. On a repris la main sur les Nouvelles Galeries, même si ce dossier n'est pas facile. On a au moins le mérite d'avoir la main sur ce dossier, d'avoir fait avancer les choses. On n'a pas envie d'en reprendre pour 20 ans de plus. On a avancé sur Saint-Médard, sur Rozanoff et sur plein d'autres choses.

Le fait que l'on montre ces gages attire aussi des investisseurs. Il y a des programmes sur certaines friches. Ce n'est pas nous directement, mais sur la Laïcité et l'avenue de la gare, il y a des choses qui arrivent. Dans d'autres périodes, c'était plus compliqué. Il y a la clinique des Landes, les

abattoirs qui sont en train d'être détruits avec un plan friches.

L'État nous aide pour que les choses mutent. Il y a le taux de logements sociaux ou de logements conventionnés. On était un peu en retard et on rattrape ce taux-là.

Il y a bien évidemment des difficultés qui ne sont pas toutes liées à des phénomènes exogènes, mais à des décisions à un moment donné. Peut-être que l'on aurait pu faire différemment, mais il y a aussi des points d'appui qui sont intéressants et il y a des partenaires autour de nous qui investissent sur ce territoire. L'hôpital est en train d'investir, de pousser les murs, d'être de plus en plus attractif. La CPAM, la CAF ont investi également.

Il y a des indicateurs qui nous permettent de penser que, même si tout n'a pas été facile, il y a des choses qui se négocient plutôt bien.

Est-ce que vous voulez encore prendre la parole ?

M. PIARRINE : J'ai 5 petites questions très concrètes, mais peut-être que c'est trop tôt que cela doit attendre le prochain Conseil Municipal.

En 2021, à la ligne sport, vous envisagiez pour 2023 300 000 € qui seront 1,6 million € et je n'ai pas du tout entendu parler de projet d'envergure en sport. Donc, j'aurais aimé savoir de quoi il s'agit.

Au sujet de la performance énergétique, vous semblez maintenir 100 000 € en constant chaque année. Est-ce que ce sont ces chiffres-là qu'il faut prendre en compte ?

Au sujet des conseils de quartier, vous vous étiez engagés à augmenter l'enveloppe à 300 000 € et elle est restée à 100 000. Est-ce que vous confirmez l'information ?

J'ai une question qui n'est pas essentielle, mais que j'essaie de poser depuis longtemps. J'essaie d'avoir une information sur l'argent qui sera réservé au Conseil Municipal des enfants parce qu'il y a des gens qui ont pas mal travaillé sur ce sujet, y compris les enfants, et j'ai l'impression qu'on leur répond toujours que l'on ne sait pas ce qui sera attribué à cette section.

J'avais une 5^{ème} question, mais pour l'instant, je l'oublie.

Monsieur le Maire : Sur le diagnostic de performance énergétique, c'est 100 000 €, mais viennent s'ajouter à cela les travaux que l'on fait sur le bâtimentaire, les travaux d'économie d'énergie, etc. C'est un ensemble.

Oui, sur les conseils de quartier, il y a une réelle question. On est restés sur 100 000 € cette année. On a eu une période COVID et on n'a pas fait grand-chose là-dessus. Les conseils de quartier n'ont pas forcément pu se réunir. On n'exclut pas de recoller à la cible que l'on avait.

Sur le Conseil Municipal des enfants, j'ai vu une ligne de 25 000 €. Cela doit être le budget qui y est consacré. On le précisera lors du vote du budget.

Sur le sport, la question était la différence entre 300 000 et 1,6 million €. Est-ce qu'on y voit du tennis, des terrains de sport type Boniface ou autres ? Est-ce qu'on y voit un peu de la fin du Harbaux ? On me dit que c'est cela. Harbaux : 700 000 €, Courts de tennis : 500 000 €. Il y a des subventions derrière. Il y a des recettes d'investissement. Et puis un terrain. On verra, mais il faut savoir que cela coûte environ 1 million €.

M. PIARRINE : Au niveau de la culture, j'ai bien compris que le projet de musée était un peu reporté, d'où la chute de l'enveloppe prévue pour 2023. Est-ce que cela veut dire que la maison

des cultures est aussi rangée au placard ?

Monsieur le Maire : Il y a un sujet particulier sur cette maison qui regroupe surtout la Fédération de la Course Landaise et notre régie des fêtes avec un espace partagé. On a demandé à l'architecte de remouliner son dossier pour rentrer dans les clous parce qu'on est sur un dépassement de l'ordre de plus de 200 000 € du budget. Je souhaite démarrer quand on aura quelques certitudes sur des financements, mais surtout quand on rentrera dans cette enveloppe. Il faut que l'on revisite les choses à ce niveau-là. Je pense qu'il est assez raisonnable d'attendre et de recalibrer un peu les choses, mais le sujet n'est pas abandonné.

On rencontre la Fédération prochainement pour aborder le sujet. On rechallenge le programmiste ou l'architecte pour essayer de rentrer dans ce que l'on s'était fixé au départ.

M. PIARRINE : Une toute dernière question bête parce que je suis nouveau. Sur 2024, 2025 et 2026, ce sont des chiffres qui sont non achevés...

Monsieur le Maire : Ce sont des prévisions au fil de l'eau. Un prévisionnel, par nature, est vivant. C'est pour donner une tendance.

M. PIARRINE : Ce que je veux dire, c'est qu'il n'est pas prévu de tomber seulement à 4 millions € d'investissement... ?

Monsieur le Maire : Au total, je crois que cela fait 22 sur la fin du mandat que l'on peut dépenser. Il y a une année à 8, une année à 4, une année à 4, une année à 6.

M. PIARRINE : Alors, il n'y aura rien en sport en 2024 et en 2025.

Monsieur le Maire : Il y aura beaucoup de travaux d'entretien et on pourra bénéficier de cette plaine des sports Camille Pédarré, de ce qui a été fait à Boniface jadis, qui a été fait à la salle Barbe d'or, de la rénovation du Pégly, des tennis couverts et on pourra pratiquer 52 sports différents dans de bonnes conditions avec des associations que nous soutenons à hauteur de plus d'1 million €.

M. ARA : Merci Monsieur le Maire. Sur ces orientations budgétaires, il y a des choses intéressantes. M. DUTIN, je propose que l'on regarde l'avenir parce que vous avez une obsession... Si vous voulez que l'on remonte plus loin, on peut. En 2008, quand cette équipe est arrivée, la totalité du programme de l'équipe précédente non financé qu'il a fallu payer, remettre sur les rails. On peut vous parler de l'emprunt toxique qui a grevé les finances terriblement. La vérité, c'est que l'élément déclencheur des problématiques financières, c'est la baisse des dotations de l'État en 2014. Je vous rappelle que tous les ans, depuis cette décision, on a 2 millions € en moins en fonctionnement dans les caisses de la Ville. Si on les avait, on n'en serait pas là.

Vous parlez de fiasco financier. Je n'ai toujours pas compris à quoi vous faisiez allusion, mais peu importe, on va parler d'avenir.

Sur les halles, il y a une décision qui a été prise de les racheter. Pour y faire quoi ? C'est une question. Pour quel projet ?

Vous avez parlé du musée. Je suis surpris qu'il ne vous fasse pas plus tiquer que cela que l'on nous explique que le musée va être fermé pendant 5 ans, de l'été 2022 à l'été 2027. Dans ces cas-là, je sais bien que ce n'est pas du tout la faute de l'adjoint à la culture, mais pourquoi est-ce qu'on a déménagé si on ne fait pas les travaux, s'ils sont décalés ?

Si vous prenez le DOB, en 2021 il était prévu que les travaux démarrent en 2022 avec 3 millions €

chaque année. En 2022, il était prévu un début des travaux en 2023 et 2024 et cette année, le gros des travaux, c'est 2026. Qu'un programme glisse, c'est tout à fait normal.

Monsieur le Maire l'a dit, c'est un projet très lourd avec beaucoup de financements. Il faudra voir si le tour de table financier peut être bouclé parce que plus le projet augmente, plus il faut que les partenaires financiers, Département, Région, Etat soient au rendez-vous et je le dis parce que ce sont des sommes importantes.

Dans ce cas-là, rouvrons. Je ne sais pas si c'est possible, mais dans la ville de la sculpture, avoir un musée fermé 5 ans me paraît être un sujet qui mériterait un peu d'attention.

Quant au sport, il y a des projets puisqu'on a voté la dernière fois les tennis de l'Argenté et on va voter ceux de la Hiroire, mais si vous ajoutez les deux, plus un terrain synthétique annoncé à 1 million €, cela ne marche pas. Il y en a un qui est en trop. J'imagine qu'on le verra au budget parce que dans le texte, si vous lisez la page 46 : renouvellement des terrains sportifs à la zone Plaine des Sports/à Boniface. C'est une formule un peu énigmatique, mais il y aura des choix à faire et j'imagine que l'on en parlera au budget.

M. DUTIN : D'abord, M. ARA, j'avais l'impression de ce débat Mitterrand/Giscard, l'homme du passé, l'homme du passif. C'est ridicule ce que vous nous faites-là ! En tout état de cause, le futur se construit parce qu'on a eu un passé vertueux. On ne peut pas construire un futur...

M. ARA : Un mot, lisez le rapport de la CRC de 2017 qui montre que la situation en 2017 est meilleure qu'en 2008. Il est public.

M. DUTIN : Je vais continuer. Je disais qu'on ne peut construire le futur que parce qu'on repose sur un passé. C'est me faire un mauvais procès de me dire que je fais allusion à un certain nombre d'événements qui – je n'ai pas eu honte de le dire et personne ne m'empêchera de le dire – ont été de véritables gabegies financières. Puisque vous m'amenez sur ce terrain, il y a eu une politique d'investissement sur cette ville qui a été trop massive et dans un laps de temps trop court, qui a été mal gérée, qui n'a pas été programmée sur plusieurs années. On a fait des investissements massifs, à visée uniquement électoraliste à mon sens, et puis voilà.

Par contre, sur le musée, je pense que vous faites exprès de ne pas avoir compris. Je me suis interrogé sur la difficulté qu'il y a à nous dire que l'on a une ouverture empreinte de brouillard, avec un tempo qui apparaît radicalement insuffisant, très aléatoire et cela ne paraît pas d'une clarté absolue. Pourquoi est-ce qu'on ne fait pas les choses plus vite ? Interrogez vos propres amis. Vous faites partie de cette majorité. J'ai l'impression que vous vous interrogez à haute voix ou que vous interrogez à haute voix votre propre équipe qui mène ce projet. Ce n'est pas nous qui l'avons mené. S'interroger à haute voix, cela veut dire : est-ce qu'aujourd'hui on a des financements qui ne sont pas à la hauteur ? Il est normal que vous fassiez appel à d'autres partenaires, au Département, à la Région, etc., compte tenu du volume du projet. Je me pose la question de savoir si l'enveloppe est toujours la même, si l'enveloppe n'explose pas et si tout cela n'entraîne pas une certaine peur ou un avancement en reculant à la fois parce que c'est manifestement à cette question qu'il faut apporter quelques réponses et sur laquelle j'attends des explications.

Le débat reviendra. Cela va être un projet qui va rythmer la mandature. Je sais bien que vous nous avez privés d'un fil rouge que j'avais prévu de mener. C'est celui des cinémas. Croyez bien que j'ai trouvé un autre fil rouge. En plus, parce que les musées m'intéressent, mais il va falloir que vous nous donniez un état d'avancement, un tempo qui soit un tout petit peu plus précis que ce que l'on

a ce soir.

Monsieur le Maire : C'est bien. Je pensais que l'on n'allait pas débattre. Retenez deux mots. Ce sera visible et irréversible. Quoi qu'il arrive, ce musée sera engagé, les travaux seront visibles et seront irréversibles. Cela veut dire que ce projet dépasse les petites querelles des uns et des autres et en effet, comme j'ai pu le répondre à M. PIARRINE, vous avez un prévisionnel et il arrive que les choses puissent glisser.

Cela veut dire qu'il n'y a pas aujourd'hui d'explosion de budget. On essaie de contraindre les choses. Il y a une recherche de tours de table. On sait très bien qu'il y aura des plus-values sur les matériaux. Ce projet n'a pas véritablement bougé, sauf qu'il est phasé de façon à pouvoir le rendre visible et irréversible.

Le challenge que nous avons à relever, et j'entends les propositions qui sont faites, mais on y travaille, c'est de faire vivre la sculpture pendant cette période. On va trouver des solutions et on en trouve déjà pour le faire. Je sais que vous avez beaucoup d'idées. Ce projet doit être engagé, visible et irréversible. Cette ville mérite d'avoir un musée. Je crois que c'est 15 000 œuvres. C'est très rare dans une ville de province. J'ai des homologues qui ont un musée, mais qui n'ont pas grand-chose à y mettre dedans. Nous, nous avons beaucoup de choses et nous ne savons plus où les mettre.

On va engager les travaux et ce sera visible et ce sera irréversible, quoi qu'il arrive.

M. ARA parlait de montants. Les montants que l'on annonce sont des montants bruts. Il faut aller chercher les subventions. Pour le terrain, il y aura différents partenaires et je sais que le Conseil Départemental et la Région ont été approchés. Il faudra que l'on se mette très rapidement autour de la table parce qu'il y a une saisonnalité. C'est quelque chose qu'il faut faire à l'intersaison. Il ne faudra pas rater le train de cette saison. On était en réunion avec des techniciens, avec nos services et Farid HEBA, mais quand je vous parle d'un terrain qui coûte 1 million €, ce n'est pas 1 million € pour la Ville. Il faut partager cela entre plusieurs financeurs, d'où les montants qui peuvent passer.

Il faut voter. Y-a-il des voix qui s'opposent ou qui s'abstiennent sur le fait que nous avons fait un débat ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes 3 500 habitants et plus,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires au titre de l'année 2023 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ledit débat.

- Délibération N° 2023/03-0063 (n°14)

Objet : Fonds de concours de la Ville de Mont de Marsan pour l'aménagement de l'entrée Nord Ouest réalisé par Mont de Marsan Agglomération.

Nomenclature Acte :

7.8 - Fonds de concours

Rapporteur : Hervé BAYARD

Mont de Marsan Agglomération, gestionnaire des voiries communales, souhaite ré-aménager l'entrée de ville nommée Entrée Nord Ouest. Cet axe est composé principalement des avenues Henri Farbos et Sabres. Les voiries et les trottoirs de ces avenues sont très dégradés.

La requalification de cette entrée de ville est nécessaire à la fois pour :

- améliorer le traitement paysager et la perception de cette entrée d'agglomération,
- améliorer les conditions de stationnement des usagers sur la voie publique,
- développer les modes doux et séparer les cheminements doux de la chaussée,
- réduire la vitesse des automobilistes et faciliter les traversées,
- améliorer la gestion des eaux de ruissellement de voirie par infiltration,
- et utiliser des matériaux pérennes et locaux.

Le montant total de la requalification de cet axe sur Mont de Marsan est estimé à 3 829 604,16 € HT :

- maîtrise d'œuvre : 345 674,16 € HT,
- travaux : 3 483 930 € HT.

Cette opération se déroulera sur 3 ans de 2023 à 2025.

Compte-tenu des enjeux de la requalification de cette entrée de Ville pour la commune de Mont de Marsan, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer un fonds de concours de 1 800 000 € (représentant environ 47 % de l'opération) dont le versement s'échelonnara sur la durée de l'opération. Les modalités de versement sont précisées dans la convention ci-jointe. Il convient ainsi de conclure une convention portant sur l'attribution d'un fond de concours par la Ville de Mont de Marsan pour le financement de cette opération réalisée par la Communauté d'Agglomération.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5214-16 V et L.5216-5 VI,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération, et notamment la compétence librement choisie « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire. »,

Vu la délibération du 17 août 2006 définissant les voiries d'intérêt communautaire, modifiée notamment par délibération du Conseil Communautaire 26 avril 2011,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 20 février 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 21 février 2023,

Vu le projet de convention d'attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement de l'entrée Nord Ouest sur la commune de Mont de Marsan ci-annexé,

Considérant la nécessité de requalifier cette entrée de ville,

Considérant que le montant estimé de l'opération s'élève à 3 829 604,16 € HT,

Considérant que le montant du fonds de concours proposé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-annexé,

Décide d'attribuer un fonds de concours à Mont de Marsan Agglomération en vue de participer au financement des travaux de voirie sur la commune de Mont de Marsan à hauteur de 1 800 000 € dont le versement s'échelonnara sur la durée de l'opération,

Approuve les termes du projet de convention ci-joint pour l'attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement de l'Entrée Nord Ouest sur la commune de Mont de Marsan,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2023/03-0064 (n°5)

Objet : Couverture des courts de tennis à la Hiroire – Approbation du projet et du plan de financement.

Nomenclature Acte :
7.5.4 – Autres subventions

Rapporteur : Farid HEBA

Dans la continuité du réaménagement de la Plaine des Sports Camille Pédarré, et dans le cadre de l'amélioration des conditions de jeu sur les courts de tennis, il est proposé de couvrir et de rénover la surface de jeu de deux courts de tennis du site de la Hiroire.

Le coût des travaux est estimé à 590 018 euros HT dont 52 618 euros HT de frais d'études et diagnostics. La Ville financera à hauteur de 328 798 euros, soit 55,73 % du coût total prévisionnel de l'opération.

La réalisation des travaux est prévue sur l'année 2023, selon le plan de financement suivant :

Financiers	Assiette éligible	Pourcentage demandé	Subvention demandée
DSIL 2023	537 400 euros	30,00%	161 220 euros
Fédération Française de Tennis	590 018 euros	6,78 %	40 000 euros
Conseil Départemental des Landes	590 018 euros	8,47 %	50 000 euros
Ville de Mont de Marsan	590 018 euros	55,73 %	328 798 euros

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le projet et son plan prévisionnel de financement.

M. HEBA : Quelques informations sur l'activité du Stade Montois Tennis. Ce sont 400 licenciés en 2022. C'est le 39^{ème} club de ligue de Nouvelle Aquitaine qui comprend 830 clubs de tennis. Une belle école de tennis jeunes qui comprend 186 élèves cette année. Ce nombre ne fait que croître d'année en année. Pour assurer la formation des jeunes, le Stade Montois Tennis Paddle emploie 2 moniteurs de tennis diplômés d'État, dont 1 en CDI et l'autre emploi contractualisé via profession sport.

Beaucoup de récompenses. En 2022, challenge des clubs Galaxie qui concerne la formation des enfants nés en 2012 et 2016. Le Stade Montois se classe 10^{ème} sur 830 clubs de Nouvelle Aquitaine. Le challenge des meilleurs clubs jeunes landais. 1^{er} dans la catégorie, plus de 110 licenciés jeunes. Le Stade Montois Tennis Paddle met en place une politique de développement sportif du club répondant à des critères définis par la Ligue, qui permet de classer le club à un niveau 4 sur 5 et seulement 20 clubs de Nouvelle Aquitaine possèdent ce classement. Le Stade Montois Tennis fait face à une forte demande chez les jeunes, ne pouvant pas garantir à tous les élèves la continuité des cours en hiver, seulement 72 jeunes peuvent profiter des cours de perfectionnement et c'est vrai que l'apport de cette nouvelle salle permettra de répondre à la forte demande et de créer du travail et des créneaux d'entraînement.

Le Stade Montois Tennis s'investit dans le sport adapté avec l'accueil de groupes de personnes jeunes et moins jeunes en situation de handicap. Pourquoi pas prochainement un partenariat avec la nouvelle structure spécialisée initiée par le Conseil Départemental pour les jeunes qui ont un trouble du spectre autistique, qui va être proche du site de la Hiroire.

Le Stade Montois Tennis accueille sur certaines périodes de l'année des personnes hospitalisées au long cours ou en secteur de psychiatrie, des adultes présentant un handicap mental grâce à une convention passée avec le CHU de Mont de Marsan et du Pays des sources. Bien sûr, ils ont un partenariat avec le SSID et c'est très bien.

M. PIARRINE : Excusez-moi, cela va trop vite pour moi. Je vais faire très court, je me suis déjà exprimé sur les courts de la Hiroire et nous estimons que toute nouvelle construction qui fait abstraction de l'autonomie énergétique est obsolète et nous sommes contre.

M. HEBA : Il n'y a pas de chauffage. Donc, cela va régler le problème.

M. PIARRINE : J'espère qu'il va y voir un peu de lumière.

M. HEBA : En led. C'est 50% d'économies.

Monsieur le Maire : Tous les organismes nous ont dit que cet endroit ne permettait pas le photovoltaïque.

Donc, il y a une voix contre.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 30 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission « sport, éducation, jeunesse » en date du 6 décembre 2022,

Approuve la réalisation du projet de couverture de deux courts de tennis de la Hiroire, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Mont de Marsan,

Décide d'inscrire en section investissement la somme de 748 983 euros HT conformément à l'estimation des travaux,

Approuve le plan de financement de l'opération tel que précisé ci-dessus pour la réalisation des travaux prévue sur l'année 2023,

Précise que sera sollicité tout organisme, dont l'État au travers de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de l'Agence Nationale du Sport au travers du dispositif

« développement des pratiques », et le Conseil Départemental des Landes, pour l'obtention de financements dans le cadre de l'opération de couverture des deux courts de tennis à la Hiroire,

Précise que le plan prévisionnel de financement sera adapté une fois les accords définitifs des financeurs obtenus,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches concernant l'obtention des autorisations administratives, le lancement et la conclusion des marchés ; et toutes autres procédures en lien avec la mise en œuvre du projet ainsi que pour la signature de tout document, acte, convention, avenant à intervenir en lien avec ce projet.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Une dernière chose.

Je voudrais d'abord remercier, à la fois mes proches collaborateurs qui sont derrière moi du fond du cœur, remercier l'ensemble des services qui ont participé à ces travaux et à ce Conseil Municipal et remercier tout particulièrement, autour de Carine LAMONTAGNE, une équipe exceptionnelle qui est l'équipe de notre Direction Juridique. Ce n'est pas Pascale HAURIE qui va ma démentir, elle qui vous donne rendez-vous avec moi pour l'annonce de cartels samedi à 17h au théâtre.

Allez le Stade Montois contre Béziers ! Merci.

La séance a été levée à 20h10.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Nathalie GARCIA
Secrétaire de séance



Charles DAYOT
Maire

